CHOSES LUES

Janvier 2006

addap 13

REVUE DE PRESSE

PREVENTION SPECIALISEE — *Eduquer dans la rue*

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Des choses «sûres» d'abord : la loi de finances 2006 a été adoptée et les chiffres de la délinquance publiés. Pour avoir des informations bien sûr, mais aussi des tendances, voire des confirmations que nous vous laissons découvrir. Ensuite il nous faut entrer dans le foisonnement des projets et leurs échéanciers.

Egalité des chances d'abord puisqu'il est en discussion actuellement : emploi des jeunes, y compris le CPE, contrat de responsabilité parentale, création de l'Agence nationale pour la cohésion sociale etc... Un aide-mémoire en attendant une issue parlementaire que l'on annonce rapide. Vous verrez également quelques réactions et... des craintes.

Bon c'est bien mais le plan de lutte contre la délinquance, dites-vous ? Il avance : il«pourrait» **être examiné FIN février en conseil des ministres**. Place du maire, priorités « sectorielles », un fort accent mis sur l'école et enfin LE toilettage de l'ordonnance de 45, avec mesures pénales applicables à partir de 10 ans. Mais surtout surtout enchaînez avec l'article suivant qui prend acte de l'installation du Comité interministériel de prévention de la délinquance présidé par le Premier ministre. Où l'on apprend qu'un travail interministériel est en cours et que la prévention de la délinquance devrait faire l'objet de plusieurs lois. Alors si vous vous y perdez un peu, ne vous alarmez pas, relisez, et attendez !

Sans oublier que la réforme de la protection de l'enfance approche, initiatives à lire.

Si l'on s'extrait de cette abondance législative annoncée, on entend d'autres voix qui réclament des lois depuis longtemps déjà. C'est le cas du secteur des tutelles. Et d'autres qui rappellent que des dispositifs existent et fonctionnent : l'ASI par ex. .

Signalons deux très beaux articles et même un coup de cœur : souffrance psychique, travail social, innovations « quand ça marche !! » en quelque sorte. C'est concret, ça fonctionne, toujours dans le sens d'une prise en compte globale de la personne accompagnée, et de la pluridisciplinarité des accompagnants. Quand les volontés sont là s'effacent des problèmes qui paraissaient insurmontable. Leçon à méditer, en particulier en ce qui concerne le partage de l'information. Des initiatives sont toujours possibles, c'est revigorant.

Ensuite entre projet de loi sur le logement, dossier sur les étrangers (où l'on retrouve la loi de finances), rapports sur les prisons, vous avez du choix, vous pouvez picorer, laisser tomber, revenir... Mais gardez une place pour le marasme des formateurs : illustre et annonce ce que vous vivez, ce que vivent vos futurs collègues. Important.

Et arrêtez-vous sur l'évaluation en Prévention Spécialisée. Se lit bien, présente les choses de manière abordable, en donnant des pistes de travail. Aborder une question que l'on ne peut plus éluder ? Devrait vous y aider...

Il est dense ce numéro, nous souhaitons seulement qu'il ne soit pas indigeste. A bientôt.

CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHÔNE

Addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

*Contact : [illegible]

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org

Sommaire

REVUE DE PRESSE

SOCIAL

Adoption de la loi de finances pour 2006 ..... p. 04
Projet de loi pour l'égalité des chances ..... p. 04
Rappel sommaire, informations
Réactions
Chiffres de la délinquance 2005 : bilan mitigé ..... P. 05
Aide de Bruxelles pour les banlieues ..... p. 05
Conférence nationale de la vie associative ..... p. 05
Loi contre le terrorisme ..... p. 06
Epilogue de la loi sur le rôle de la colonisation ..... p. 06
Dossier prisons ..... p. 06
Dossier immigration ..... p. 08
Avant-projet de loi et réactions ..... p. 08
Bilan 2005 lutte contre l'immigration ..... p. 08
Informations diverses ..... p. 08

TRAVAIL SOCIAL

Plan de lutte contre la délinquance : 1° version et réactions ..... p. 08
Comité interministériel prévention de la délinquance : 1° séance ..... p. 09
Protection de l'enfance : infos, initiatives ..... p. 10
Dépenses d'aide sociale départementales presque doublées en 3 ans ..... p. 10
Penser l'évaluation en prévention spécialisée ..... p. 10
Développement social : dérives instrumentales évitables ..... p. 11
Deux mesures d'urgence pour réduire la pauvreté ..... p. 11
Psychiatrie et services sociaux s'unissent en cas d'alerte ..... p. 12
Souffrance psychique : une maison pour les adolescents ..... p. 12
Formateurs entre marasme et espoir ..... p. 13
Pour une meilleure reconnaissance de l'A.S.I. ..... p. 14
L'Aforts et la certification du DEES ..... p. 14
Tutelles : « les acteurs du secteur désespèrent » ..... p. 14
Rôle des travailleurs sociaux dans les procédures concernant les étrangers ..... p. 15
Répartition des crédits aux associations des quartiers sensibles ..... p. 15
Le Conseil National de l'évaluation manque de moyens ..... p. 15
Dossier crédit ..... p. 16
Prêts hypothécaires rechargeables
Bilan loi Borloo pour le surendettement

LÉGISLATION

Unedic : protocole d'accord du 22/12/05 ..... p. 16
Revalorisation du RMI ..... p. 17

Le chômage baisse pour le 8° mois consécutif ....p. 17
2° phase du plan gouvernemental de lutte contre le chômage ....p. 17
Dispositions nouvelles, infos diverses ....p. 18

Projet de loi sur le logement : un point et des réactions ....p. 19
Dispositions et informations diverses ....p. 20
Un recours contre taxe d'habitation sur les caravanes ....p. 20

Violence dans les classes ....p. 20

Le Monde ....p. 21

Le Monde ....p. 22
ASH du 30 décembre 2005 ....p. 22
ASH du 06 janvier 2006 ....p. 23
ASH du 13 janvier 2006 ....p. 23
ASH du 20 janvier 2006 ....p. 23
ASH du 27 janvier 2006 ....p. 23

Un petit point santé ....p. 24

Théâtre pour recréer le lien social ....p. 24

Adoption définitive de la loi de finances pour 2006 et du collectif budgétaire 2005

ASH- 30/12/05– 06/05 – 11

☺

Nous ne donnons que les points susceptibles d'intéresser le travail social. Un petit résumé en manière de repère.

Loi de finances adoptée le 20/12/05
Mensualisation de la prime pour l'emploi, qui sera majorée de 50 % en 2 ans
Crédit d'impôt sur le revenu en cas de déménagement pour une activité salariée
Taxe annuelle d'habitation 25 € / m² pour gens du voyage à compter du **01/01/07**
Plafonds ressources pour PTZ relevés
Nouvel indice de référence loyers (V. *Logement*)
Création **fonds d'aide relogement d'urgence**, de 2006 à 2010 : aides financières aux communes (ministère Intérieur) pour assurer pendant 6 mois maxi hébergement / relogement pour occupants de locaux dangereux (expulsion ou évacuation)
Allocation forfaitaire : fins CNE non bénéficiaires assurance chômage (financement fonds solidarité)
Crée fonds mobilisation départementale insertion : 100 millions pour 2006 (répartition entre départements en fonction efforts insertion Rmistes)
CMU : APL prises à compte pour ouverture droits (idem que pour ouverture RMI) à partir 01/01/06
Collectif budgétaire 2005 le 22/12/05
Reconduction prime de noël (RMI / ASS)
Ajuste fractions **TIPP** attribuées aux départements compensation **RMA : ≈** 457 millions à répartir

---

Projet de loi pour l'égalité des chances

ASH- 30/12/05 & 06-13/01/06 – 06/07 – 11

☺ ☹

Rappel enrichi de quelques précisions, et des réactions, beaucoup de réactions qui laissent présager de la teneur des débats à venir.

Examiné par le Parlement à partir du 31/01/06
L'emploi des jeunes et la responsabilisation des parents au cœur du projet de loi pour l'égalité des chances
Présenté par M. Borloo en Conseil des ministres le 11/01/06 (pour l'essentiel voir RVP 12/05)
Emplois jeunes quartiers difficiles
« **Apprentissage junior** » : statut scolaire à 15 ans et apprentissage classique à 16 ans. **Volontaire et réversible.**
Décision implicite d'acceptation d'un contrat de professionnalisation sans réponse de l'organisme paritaire agréé sous un mois.
Créer conditions d'accès privilégiées au dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE) pour moins de 25 ans issus ZUS
Renforcer dispositif fiscal zones franches (15 de +)
Agence nationale pour cohésion sociale
Mettre en place actions en direction habitants quartiers ZUS et idem et en direction des publics en difficultés d'insertion sur tout le territoire
Jouera un rôle dans la mise en place du nouveau « service civil volontaire »
Concourir à lutte contre discriminations, intégration des populations immigrées et lutte contre illettrisme : les missions du **Fasild** transférées à l'Agence (sauf participation à l'accueil populations immigrées) dont il constituera le « socle »
Il n'est plus question en revanche du transfert missions Agence contre illettrisme

Un contrat pour répondre aux « carences de l'autorité parentale »
Proposé aux parents par le Pdt CG, qui pourra demander suspension du versement de tout ou partie des prestations ou la mise sous tutelle des prestations en cas de non respect du contrat
Lutte contre les incivilités
Renforcer pouvoir des maires et étendre pouvoir de constatation de la police municipale
Si incivilités commises sur territoire communal mais pas au préjudice de la commune le maire pourra proposer au parquet de recourir à une alternative aux poursuites. Et si préjudice à un bien communal, proposer une transaction (homologation parquet) consistant en la réparation du préjudice.

Préfets délégués pour l'égalité des chances
Décrets n° 2005-1321 & 1646 des 22 & 27/12/05, J.O. des 24 & 28/12/05
Fait partie des réponses à la crise des banlieues
Dans 6 départements: Bouches-du-Rhône, Essonne, Nord, Rhône, Seine-St-Denis, Val d'Oise
Assister le préfet de département « pour toutes les missions concourant à la coordination et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de cohésion sociale, d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations »
Participeront à la mise en œuvre des actions « visant à l'intégration des populations immigrées »
Nominations dans les 1° jours de janvier

Le CNLE réservé sur le projet de loi
Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a examiné le projet à la demande de M. Borloo
Critique sur contrat de responsabilité parentale :

s'interroge sur sa nécessité et les difficultés de mise en œuvre. Rejette mesure suspension / suppression des prestations familiales (la CNAF a voté contre)

Apprentissage junior : réservé. Demande le renforcement de l'acquisition du socle commun de connaissances et que soit privilégiée « la formation en alternance sous statut scolaire »

Agence nationale cohésion sociale : s'interroge sur le bien-fondé de sa création. S'inquiète des conséquences sur moyens et missions des instances qui y fusionneront (Fasild, ANLCI, DIV)

Le projet de loi suscite nombreuses craintes

Fasild : absence de concertation, amalgames. M. Borloo s'engage au maintien de l'organisation régionale de l'instance et du statut des personnels

DIV : imprécision de ses futures missions

LDH / MRAP / Cimade / Ligue enseignement : préoccupations communes. LDH dénonce une lutte contre discriminations, « affaire de l'Intérieur et des maires » et s'alarme « **des mesures dangereuses** derrière l'affichage de valeurs positives » : apprentissage junior, pouvoir de sanction aux maires ou contrat de responsabilité parentale.

Collectif Alerte, (comme UNAF / CNLE. et 41 fédérations lutte contre pauvreté) : désaccord sur la mise sous tutelle ou suspension allocations familiales, « contresens grave »

Collectif pas opposé au principe d'un contrat entre institutions et parents mais trouve celui-ci « **manifestement unilatéral** (…) contraire au principe de libre adhésion »

Alerte rappelle que la possibilité de suspendre allocations a été abrogée par loi du 02/01/04 (protection de l'enfance) : alors quelle cohérence ?

La tutelle aux prestations sociales est une procédure ordonnée par le juge et en faire une « sanction dans les mains du Pdt CG » revient à la « **détourner** ». Demande suppression des sanctions liées au contrat.

Chiffres de la délinquance : un bilan mitigé

Le Monde – 13/01/06 – 06/27 – 11

ASH- 20/01/06– 06/27 – 11

☺☹

Voilà, c'est mitigé en effet. Et renvoie à des débats que nous avions traité ici même il y a 3 ans, et à des promesses et à des avis et voilà.

2005 : - 1,3 %. La baisse continue mais moindre qu'en 03 (- 3,4 %) et 04 (- 3,8 %)

Taux d'élucidation : **33,2 %** (26,3 % en 02)

Délinquance de voie publique : **- 4,7 %,** malgré augmentation vols avec violence (+ 5,3 %) et destructions / dégradations (+ 2,7 %)

Violences contre les personnes : + 5 %. (**10 %** total faits constatés en 05.) Les violences urbaines ont joué mais cette augmentation se constatait même avant. C/ tous types violence sauf sexuelles. Violences physiques non crapuleuses : + 7,8 %

Infractions créées loi 2003 sécurité intérieure à la baisse : racolage – 15,9 %, demande fonds sous la contrainte sur la voie publique – 39 %), regroupement halls/toits d'immeuble –12,8 %

Objectifs 2006

Baisse de 3 % de la délinquance et taux d'élucidation porté à 35 %

Bruxelles versera 100 millions d'aides aux banlieues au lieu du milliard promis

Le Monde – 21/01/06 – 06/37 – 11

☺ ☹

C'est un peu complexe mais c'est bien de connaître les suites des annonces. Même si en l'occurrence ce n'est pas tout à fait positif. Où l'on voit aussi comme tout est complexe…

De 30 à 35 millions redéployables sur les sommes allouées à la France (plan financement 00/06)

+ 60 à 65 millions financés par le fonds social européen

Mais les fonds attribués au nom du programme URBAN sont quasiment épuisés

La France doit envoyer un mémorandum à la Commission précisant demandes pour financer infrastructures et formations dans les banlieues

Des régions non éligibles habituellement (Ile de France par ex au revenu trop élevé par rapport à la moyenne communautaire) pourront en bénéficier

Il faudrait également obtenir le renouvellement de l'accord sur les zones franches et une extension à de nouvelles ZFU

Première conférence nationale de la vie associative

ASH- 27/01/06 – 06/44 - 11

☺

Une information plutôt positive. A suivre.

Limiter la fragilité financière des assocs : « l'Etat doit verser ses subventions à l'heure »

Dès 2006, 50 % subventions publiques versé 1° trimestre si convention pluriannuelle d'objectifs et financement garanti jusqu'à 75% engagements prévisionnels (durée convention).

L'accès aux prêts bancaire devrait être facilité

Demandes subvention pourront se faire par Internet

M. de Villepin indique avoir envoyé circulaire aux ministères : **consulter les assocs en amont préparation textes législatifs et réglementaires**.

La CPCA : « mesures qui vont dans le bon sens »

Se déclare vigilante sur « dialogue civil organisé », modalités subventionnement sécurisées, politique formation bénévoles.

Le Parlement donne son feu vert à la loi contre le terrorisme

ASH- 30/12/05– 06/08 – 11

☺

Vous voilà sommairement informés… de ce qu'il n'est peut-être pas permis d'ignorer.

Loi « relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers », adoptée le 22/12/05

Vidéosurveillance, conservation données Internet, accès à différents fichiers…

Porte de 10 à 15 ans le délai durant lequel une procédure de déchéance de la nationalité française peut être engagée contre personnes ayant contracté la nationalité et condamnées pour terrorisme.

CNCDH : **« incertitude quant à l'appartenance à la Nation de ceux qui ont acquis la nationalité**. (…) Des nationaux 'de souche' peuvent aussi commettre des actes terroristes ! »

Note dispo sur www.commission-droits-homme.fr

Aggravation des peines encourues et durée de garde à vue portée de 4 à 6 jours en matière terrorisme.

Les services de police pourront davantage consulter fichiers de l'Intérieur : immatriculations, passeports / CNI, données à caractère personnel relatives aux ressortissants ayant été contrôlés frontières

Saisine du Conseil constitutionnel par les sénateurs socialistes : « dangereux amalgame entre terroristes, délinquants et immigrants »

Certaines mesures (dont l'accès police aux fichiers administratifs) ne seront applicables que jusqu'au 31/12/2008.

Validée pour l'essentiel par Conseil constitutionnel

L'article sur le « rôle positif » de la présence français outre-mer sera supprimé par décret

Le Monde – 27/01/06 – 06/10 - 11

☺

Voilà. Nous aimons pouvoir donner les épilogues.

Le Président souhaite « que le Conseil constitutionnel, saisi par le premier ministre (…) puisse se prononcer sur le caractère réglementaire du 2° alinéa de l'article 4 de la loi du 23/02/05 en **vue de sa suppression** »

M. Debré : « J'ai souhaité que le message politique soit clair, précis et sans ambiguïté. Ce n'est pas à la loi de porter un jugement sur des faits historiques »

Dossier Prisons

ASH – 13 & 27 /01/06 – 06/39 – 11

Le Monde – 17/01/06 – 06/39 - 11

☺ ☹

Nous regroupons des informations diverses. Mais elles disent toutes la même chose. Et toujours la même chose. Et nous risquons d'en traiter encore de la même teneur. Et nous le déplorons.

Cour des comptes : « La garde et la réinsertion et la gestion des prisons »

Le travail : aucun texte n'en fixe les règles avec précision. « **Procède de décisions unilatérales de l'administration** ». Le respect du SMIC ne s'impose pas, pas d'ouverture assurance chômage. La totalité des demandes ne peuvent être satisfaites.

Déplore le « **désengagement** » de la pénitentiaire.

Prise en charge sanitaire : correcte pour unités de consultations et soins ambulatoires mais pas pour les unités hospitalières sécurisées. Lacunes prise en charge souffrance psychiatrique et handicap

SPIP et alternatives incarcération : SPIP manque de moyens et alternatives montent en charge lentement (insuffisance là aussi moyens de suivi)

www.comptes;fr

CNCDH : l'accès aux soins des détenus, un droit encore très imparfaitement appliqué

Objectif loi 1994 (garantir la même qualité qu'à l'extérieur) loin d'être atteint.

«**Nombreuses défaillances** » : hygiène, attente, etc

Surpopulation favorise transmission maladies + développement troubles psychosomatiques**.**

Réaffirmation nécessité encellulement individuel.

Demande que soient levées les « difficultés récurrentes » pour les extractions médicales et développées les permissions de sortie

Plaide pour mesures alternatives et aménagements de peines pour les handicaps

Déplore application « **très restrictive** » de la loi 2002 sur droits des malades. (Suspension peine)

Offre de soins « insuffisante »

Critique les « **multiples violations du secret médical** » en milieu carcéral

www.commission-droits-homme.fr

Campagne pour le numerus clausus en prison

« **Trop c'est trop** », lancée le 14/01 par une quinzaine d'organisations (Cimade, ATD Quart monde, LDH, etc..) pour **faire inscrire dans la loi l'obligation d'attribuer une place à une seule personne, en limitant le recours à la détention**

Une étude CNRS : si condamnés à moins d'un an détenus en maison d'arrêt avaient un aménagement de peine en milieu ouvert « la question de la surpopulation serait en partie réglée »

Ministre de la justice : taux d'emprisonnement inférieur à celui de plusieurs pays européens : « il n'y a pas trop de détenus en France, mais pas suffisamment de places en prison »

Dossier étrangers

ASH- 30/12/05 & 20-27/01/06– 06/09 – 11

☺☺

A lire. Des informations un peu « tâtillones »

comme toujours, c'est la loi du genre mais des perspectives qu'il faut connaître et des études qui viennent ponctuer l'actualité. Voir les positionnements relatifs aux CADA

Avant-projet de loi sur l'immigration / réactions

Devrait être présenté conseil des ministres mi-02

Fixer objectifs chiffrés en matière flux migratoires

Encadrer l'immigration de travail : **étudiants, cadre**, carte séjour temporaire si contrat travail 18 mois + nouvelle carte « **capacités et talents** » .3 ans renouvelable pour un étranger « susceptible participer (…) de façon significative et durable au développement économie française ou au rayonnement de la France dans le monde »

Dispositifs régularisation fondés sur ancienneté présence en France fortement réduits. Suppression des régularisations automatiques de situations irrégulières quand preuve 10 ans de présence (examen au cas pas cas toujours possible), et encadrement de la régularisation sur fondement de la « vie privée et familiale » : justification de logement et de ressources durcie

Mieux maîtriser l'immigration familiale : réévaluer à la hausse les critères

Durcissement législation sur filiation par reconnaissance et mariages mixtes

La « **condition d'intégration républicaine** » deviendrait quasi générale pour un titre séjour

Les associations scandalisées

8 organisations (Cimade, GISTI, LDH, MRAP etc.) dénoncent un projet « inhumain »

S'insurgent contre une « **perspective utilitariste** » de l'immigration et s'inquiètent des **trappes à clandestinité** et situations de **précarité** que peuvent favoriser les restrictions au séjour : **visa long séjour** serait obligatoire pour une carte séjour, ce qui interdirait de fait la plupart des régularisations de sans-papiers par ex ou **la fin de la délivrance** carte séjour sur fondement « vie privée et familiale » qui instaurerait une « **irrégularité perpétuelle** »

La France accueille mal ses étudiants étrangers

Etude du Conseil économique et social (CES)

Dans pays industrialisés, déficit démographique : les étudiants étrangers répondent aux besoins économiques et maintiennent des filières universitaires dont les effectifs baissent

Par ex. au niveau du 3° cycle, c'est un « enjeu fondamental »

En France, « **forte prévention quant à ce phénomène** (…) certaine gêne à admettre que notre système hospitalier repose de plus en plus sur une main-d'œuvre que nous avons formée mais qui vient d'autres pays »

L'Allemagne l'admet pour informatique, les Anglais pour chimie, sans parles des USA par ex

Faut-il les sélectionner en fonction de leur excellence ? Les « **meilleurs** » sont « ceux qui ont un réel projet et qui n'obéreront pas leur chance de réussite par une mauvaise intégration dans notre société »

Plutôt que des quotas, le CES préconise effort de promotion et accueil plus attractif. Etre attentif par ex au souhait de nbx étudiants « d'entrer dans la vie active (…) sur le lieu de leurs études »

« Les résultats de la lutte contre l'immigration sont en progression générale en 2005 »

Plus 26,7 % d'étrangers éloignés de métropole, soit 19 800. Moins que les 23 000 prévus. Mais forte augmentation en décembre 2005.

Principaux pays d'origine des reconduites : Roumanie, Algérie, Maroc, Turquie et Bulgarie

La PAF a intercepté 36 000 personnes, au passage à la frontière (+ 3,5 %)

2 600 « aidants à l'immigration » « neutralisés » (+ 38,4 %) et 1 700 employeurs faisant travailler plus 3 000 salariés illégalement interpellés

Objectif 2006 : 25 000 reconduites à la frontière.

M. Sarkozy confirme devant les préfets (23/02) **qu'un décret est en préparation pour réduire à 15 jours (au lieu d'1 mois) le délai devant commission de recours réfugiés** (cf. dernier CICI) et il leur demande de « réduire à 15 jours » le délai d'instruction des demandes d'admission au séjour (au niveau préfecture).

Loi de finances 2006 – c/ allocation d'insertion

Propose appellation Allocation temporaire d'attente (ATA) qui ne serait plus versée aux bénéficiaires refusant l'hébergement proposé ou pris en charge dans centre d'hébergement au titre de l'aide sociale

Demandeurs d'asile : limitation du versement de l'aide à la durée procédure instruction demande. Validation mensuelle au lieu du versement par période de 6 mois reconductible une fois.

Les préfets invités à réserver les places en CADA aux seuls demandeurs d'asile

Ministères Intérieur et Cohésion sociale : note 20/01

Objectif : que d'ici 2007 les CADA « n'assurent l'hébergement que des personnes dont la demande d'asile est en cours d'examen »

Réfugiés : ≈ 22 % hébergement CADA. Relèvent des politiques et dispositifs de droit commun (logement, travail, RMI, etc.. Il faut tout mettre en œuvre pour leur en faciliter l'accès effectif.

Aujourd'hui il y a des demandeurs d'asile en CHRS et des réfugiés en CADA : envisager de permuter

Déboutés du droit d'asile : : ≈ 18 % places CADA. Il faut organiser leur sortie sans délai. L'Etat pourrait ne plus financer ces places « anormalement occupées »

Augmenter fluidité du dispositif : actuellement moyenne de 18 mois de séjour. Passer à 9/10 mois.

Hébergement d'urgence : hôtel pour « sorties de CADA les plus difficiles ». Sinon privilégier les structures collectives

Veiller à **application homogène** des procédures Les différences pouvant alimenter des « flux secondaires » entre départements.

France terre d'asile s'était alarmée de cette note quand elle était à l'état de projet

Malgré les 2 000 places supplémentaires prévues en 2006, FDTA souligne les difficultés d'organisation des sorties et en particulier la question du logement. **Les services préfectoraux imposent souvent le maintien en CADA, faute d'autre solution**

A noter : suite à une réunion, cette note devait « tenir compte des remarques assocs du secteur »

La visite médicale des étrangers autorisés à séjourner en France

Arrêté du 11/01/06, J.O. 24/01/06
Obligatoire si demande séjour/carte résident.
Visite médicale organisée ANAEM (et plus OMI)
Considérés inaptes : « **troubles mentaux** (…) compromettant la sûreté des personnes » par ex. Instance en attendant un autre certificat
Ou **« pb santé en contradiction manifeste avec l'objet du séjour** » : tenue de l'emploi par ex. Id instance et autre certificat nécessaire

« Taxer les étrangers » - Publication GISTI
Taxes lors de l'admission + délivrance 1° titre séjour + renouvellement autorisation de travail : manne conséquente pour l'Etat et « forme de sélection implicite » des étrangers
Plein droit n° 67 – 8 € - 01 43 14 84 84

La Commission européenne présente un plan d'action pour l'immigration légale
Fera propositions législatives (2006/2009) pour améliorer accueil ressortissants à des fins d'emploi
« **Si les flux d'immigration restent à leur niveau actuel, la diminution du nb d'actifs entre 2010 et 2030 sera de l'ordre de 20 millions de travailleurs** » pour l'ensemble des pays de l'Union
Immigration, « une des solutions envisageables »
Directive-cadre devrait définir les droits fondamentaux travailleurs migrants.
N'estime pas nécessaire quotas d'immigration mais propose une certaine « coordination »

… / et les 25 ministres de l'Intérieur et de la Justice s'entendent pour renforcer la politique commune de l'asile
En vue mettre au point procédure harmonisée d'asile et statut uniforme pour les bénéficiaires asile ou protection subsidiaire
Favorables à équipes européennes d'intervention pour les clandestins (interprètes, psy, gestion…) : aider Etats membres à faire face à afflux massifs
Le consensus semble général pour établir enfin liste des pays d'origine sûre (proposition fin année)

Plan encore provisoire de lutte contre la délinquance, et réactions

ASH- 20/01/06 – 06/28- - 12

Le Monde – 13 – 20 – 27 /01/06 – 06/28 - 12

☺ ☹

Et c'est du provisoire, il nous faut attendre. Cela dit des tendances « intéressantes », à lire, qui rappellent des mesures projetées… on ne sait même plus quand. La question de la place du maire en particulier est toujours là. C'est à lire. A retenir si possible mais n'ayez crainte vous relirez…

Présentation le 20/01 conseil interministériel : 131 articles (certains rattachés à d'autres textes à examiner par le Parlement). **Pourrait être examiné fin février en conseil des ministres**.
Le maire au centre du dispositif
doctrine de la prévention
de l'éducation à la sanction pénale
et dont le maire serait le pilote
Il pourrait prononcer des rappels à l'ordre et même à la loi (délégation du procureur) et ordonner mesures de médiation ou réparation
Une délégation pour la prévention de la délinquance, placée auprès du ministre de l'intérieur, définira les axes de cette politique : chaque année le gouvernement rendra compte devant le Parlement.
« Priorités sectorielles »
Violences conjugales : que ce soit à l'auteur des faits de quitter le domicile, répression aggravée, injonction suivi thérapeutique. Le fait de se livrer à des violences habituelles dans le couple deviendrait une circonstance aggravante.
Toxicomanie : usage drogues ou alcool pourrait devenir circonstance aggravante pour crimes et délits graves.
Extension de l'injonction de soin aux alcooliques
Prévention en matière psychiatrique : renforcer pouvoirs maires et préfets. Quand la sûreté des personnes ou l'ordre public sont menacés avoir recours systématiquement hospitalisations d'office. **Le maire devra être informé des modalités des sorties d'essai**. Est préconisé un « fichier national » des personnes hospitalisées sans consentement.
Action éducative
Le maire peut créer un
« **conseil pour les droits et devoirs des familles** » :

Adresser recommandations, proposer « assistance » à familles en difficulté.

Le maire pourra saisir la CAF en vue d'une mise sous tutelle des prestations. **Les CAF pourraient être autorisées à transmettre au maire renseignements nominatifs en leur possession**.

Moyens d'assurer respect obligation scolaire : rappelle aux CAF qu'elles ne doivent verses allocs que sur présentation d'un certificat scolarité**.**

Détection précoce à l'école des troubles du comportement : investir les PMI de cette mission et former les enseignants.

Proposition d'inscrire éducation civique comme matière obligatoire au bac.

Renforcement sécurité à l'école : pas d'annonces particulières. « Police et gendarmerie sont à la disposition de la communauté éducative »

« **Lutte contre les bandes qui font régner leur loi dans certains quartiers** » : mettre en place une « **réserve citoyenne** ». Volontaires agréés par la police, signes distinctifs, mais pas d'armes, pour des « **missions de médiation, relation avec population, sensibilisation à la loi et à la bonne conduite** » . Compte sur 1000 volontaires en 2006.

Explique montée des violences aux personnes par montée agressivité et violences intrafamilales : **doubler le nb de travailleurs sociaux en commissariat**. Passer à 50 fin 2006. Plus psychologues pendant 3 mois (expérimentation 3 départements) : aider les forces de l'ordre à « réduire les situations de tension »

Toilettage ordonnance 1945

A porter par le garde des Sceaux, mais M. Sarkozy propose :

Mesures pénales applicables à partir de 10 ans : **éloignement domicile** (1 mois), exécution travaux scolaires

« **Avertissement judiciaire** » + obligation de réparer le dommage causé

A partir de 13 ans, condamnation possible à une « période **d'initiation au travail, non rémunérée**, (30 à 120 h)

13/16 ans **placement 3 mois** dans « centre d'éducation adaptée »

Développer procédures rapides et diversification de la gamme décisions

Nouvelle alerte du collectif unitaire **:** se prépare à une nouvelle mobilisation.

Echanges d'informations : des professionnels aux maires. Le texte « cherche à éviter de poser la question de modifier le code pénal et de rendre 'compatible' ce projet et le code pénal actuel ». De toute manière devra être en cohérence avec la réforme protection de l'enfance.

A noter la suppression allocations familiales ne devrait pas y figurer (inscrite projet égalité chances)

Très inquiet: de l'élargissement gamme de sanctions pour moins de 13 ans.

Le ministre souhaiterait (réponse aux violences urbaines) **l'engagement « de la responsabilité pénale personnelle »** de chacun des membres. Pour le collectif, rappelle loi « anticasseurs » années 70.

Syndicat national PJJ-FSU : s'élève contre intention de réviser ordonnance 45 et appelle à la « mobilisation de tous ».

Création d'un comité interministériel de prévention de la délinquance – 1° séance

ASH- 20 & 27 /01/06 – 06/29- - 12

☺

On s'y perd un peu, avouons-le sans fausse honte, dans ces instances, ces projets, ces annonces. En tout cas cet article **« fait » enchaînement obligatoire avec le précédent**… même si l'on ne peut dire qu'il éclaircit complètement la suite.

Décret n° 2006-52 du 17/01/06, J.O. du 18/01/06

Installation officielle prévue le 20 janvier

Sous présidence Premier ministre, rassemble les ministres de l'Intérieur, Défense, Cohésion sociale, Education nationale, Justice, Transport, Santé, Outre-mer et Jeunesse

Fixer « **orientations politique gouvernementale** » dans ce domaine et « veiller à mise en œuvre »

Coordonner l'action des ministères et l'utilisation des moyens budgétaires

Adoptera un rapport annuel remis au Parlement : résultats et orientations

La prévention de la délinquance devrait faire l'objet de plusieurs lois

Ces dispositions « font l'objet d'un travail de concertation entre ministères ainsi qu'avec les différents partenaires concernés » (M. de Villepin)

Le Premier ministre engage le comité à **« proposer avant l'été les mesures à effet rapide** –instructions aux services, textes réglementaires, réforme d'organisation – permettant de donner des résultats immédiatement dans les domaines de la vie courante »

« **Soutenir la cellule familiale, l'action éducative, l'accompagnement social ou médical sont les axes prioritaires** »

Prochain comité se tiendra avant 3 mois

M. Sarkozy aux préfets le 23 : le comité a approuvé les grandes lignes de son plan et qu'ils recevront une circulaire **« dans peu de jours » avec « instructions précises [sur] nombre de mesures pouvant être mises en œuvre immédiatement y compris par anticipation de la loi** »

Protection de l'enfance : infos, initiatives

ASH- 20 & 27 /01/06– 06/32 – 12

☺☺

Ça bouge en attendant la loi. La coordination, on en parlait, ils / vous l'avez fait.. Et d'autres étapes sont prévues. Le sigle CNAPE est donc à mémoriser. L'entretien qui suit plante bien le décor des débats à venir et l'initiative en matière de statistique peut s'avérer précieuse. A lire tout ça.

Une Coordination nationale des associations de protection de l'enfance

Les principales fédérations et assocs réfléchissaient à une représentation commune pour que le secteur

s'exprime d'une « voix cohérente ». Unasea, FN3S, CNLAPS, Cnaemo, etc.

Le 15/12 ont créé **la Coordination nationale des associations de protection de l'enfance (CNAPE**)

Mettre en commun leurs réflexions, élaborer positions et propositions.

Se sont déjà exprimées sur la réintégration de la prévention spécialisée et des mesures d'investigation dans la loi 2002

Porteront cette parole unitaire dans la préparation projet loi sur protection de l'enfance

Se préparent à passer maintenant à la 2° étape : **créer une fédération nationale représentative des assocs, etc. « assurant des missions d'intérêt général et social »**

Complémentaire des groupements spécifiques, elle défendrait des « **propositions politiques identifiables** ». La Coordination espère finaliser au 1° semestre 2006 cette fédération, qui devrait à terme adhérer à l'Uniopss.

« Neuf mois pour se concerter sur la protection de l'enfance » : 10 propositions de 5 départements Ile-de-France (dont Paris)

Entretien Mme Stievenard, Adjointe maire Paris

Comment vous situez-vous par rapport appel des 100 et préparation du projet de loi ?

Adhésion à l'appel des 100. Délais fixés par ministre de la famille risquent d'être trop courts pour concertations approfondies

Consensus sur priorités. Quelles craintes ?

Certain effacement de l'Etat, initiatives désordonnées : contrat responsabilité parentale, loi 2003 qui complique l'acquisition nationalité pour des jeunes, moindre rôle protection pour PJJ

La loi devrait clarifier missions **et proposer référentiel national pour définir le danger**.

Simplifier la prévention : **accompagnement global et non « traitement des symptômes, comme la délinquance par ex.** »

Un cadre souple : permettre innovations

Donner « force législative aux schémas départementaux et protocoles locaux »

Affirmer subsidiarité intervention judiciaire

Beaucoup de départements ne disposent pas d'outil d'observation enfance en danger

Les observatoires départementaux devraient être généralisés an appui à l'ONED : il faut des moyens

Il faudrait **cellules départementales signalements** avec relais dans institutions relevant de l'Etat

L'ONED propose d'intensifier inspections par l'Etat de services ASE

Plutôt que du contrôle, « rôle intelligent » : faire progresser les départements en difficulté, harmoniser pratiques et favoriser partenariat

Les statistiques sur la protection de l'enfance

M. Rosenczveig, Pdt DEI-France, diffuse document avec **données disponibles sur prises en charge ASE, enfance en danger, mesures de justice**.

« Perfectible » dit-il mais le mérite d'exister

www.rosenczveig.com

Les dépenses d'aide sociale des départements ont presque doublé en trois ans

ASH- 30/12/05 – 06/11 – 12

☺ ?

Les chiffres vont toujours dans le même sens mais les détails en sont toujours intéressants. En outre ils sont lourds de sens pour tout le secteur. A lire.

2004 : 23,1 milliards (dépenses brutes), soit augmentation de 79 % par rapport à 2001.

Représente ≈ 60 % budgets fonctionnement

RMI : 1° ligne de dépense (29,5 % ; 5,4 milliards)

ASE : 27 % ; 5 milliards. Diminue de 1 % (modifications comptables)

Personnes âgées : 25 % ; 4,6 milliards (+ 6 %)

Personnes handicapées : 18%, 3,3 milliards (+8%)

Recettes départementales allégeant ces dépenses : 1,7 milliard en 2004 (+ 13 % sur un an)

Prise en charge Etat : APA, transfert TIPP, etc.

La charge « directe » des départements n'a augmenté **« que » de 8 % en 2004** pour une hausse de 38 % en euros constants

Variations très importantes entre départements. **Augmentation moyenne de 38 %,** mais ¼ en dessous de 25 % et ¼ au-dessus de 42 %. Idem pour les postes de dépenses

Insertion : diminution moyenne de 3 % , mais ¼ départements en hausse de plus de 10 %

DREES – n° 453 – www.sante.gouv.fr

Penser l'évaluation en Prévention Spécialisée

Forum Sauvegardes – 01/06 – 06/43 - 12

☺☺

Trois pages très intéressantes pour les éducateurs PS puisqu'elles traitent de l'évaluation uniquement du point de vue de la PS. C'est assez rare pour que l'on s'en saisisse. Vous vous « trouverez » souvent. C'est à lire.

MM. Ropers (Dteur PS sauvegarde 71) et Verney (Dteur PS ADSEA 95)

La PS n'étant pas une dépense obligatoire, elle doit convaincre les élus : préciser ses méthodes et façons de rendre compte.

Règles du jeu ont changé : principes fondateurs PS ne sont plus strictement son apanage. **Il ne suffit plus de dire « travail de rue » par ex pour « faire autorité ». D'autres le pratiquent, de même que la présence régulière, condition d'une confiance que tout le monde recherche (police, animation, médiateur, etc..)**

Et il faut prendre en compte de nouveaux paramètres, partenaires, place accordée à « l'usager » (loi 2002)

Il faut « construire du métier » et se doter d'outils

d'évaluation interne

Sur le fond il y a un accord sur cette question

Et pourtant hésitations. **Comment évaluer valeur d'une action conduite sans mandat nominatif et sur libre adhésion : manque d'outils institutionnalisés pour suivre l'action justement**.

Et pourtant il nous faut défendre une mission : promouvoir l'inscription sociale des « usagers » accompagnés, le fondement éthique étant qu'ils sont plus que des « usagers »

On ne peut rester sur positionnements de 30 ans.

En l'absence d'outils construisant une « exigence collective », chacun devient « le seul garant du droit des personnes accompagnées »

Il existe des « fichiers privés », ni partagés, ni contrôlés et qui servent d'outil de travail : pourquoi alors refuser des instruments officiels ?

Vieux credo : « la vertu de l'informalité en PS »

Il est difficile de démontrer notre présence concrète auprès des gens et la preuve de notre efficacité. Mais puisque nous sommes en capacité d'élaborer des stratégies, nous ne pouvons refuser d'analyser le résultat de nos observations.

Comment évaluer sans grille de lecture ?

On ne peut pas savoir avec certitude ce qui a conduit quelqu'un vers plus d'autonomie ? Pas une raison pour évacuer toute prétention à évaluer.

Il devrait être possible de « dire » : publics, : intentions, effets au plan local (mises en lien, etc..)

L'évaluation : pas dangereuse pour personnes accompagnées mais pour des professionnels ancrés dans la conviction de « l'indicible »

Nous recevons budgets pour effectuer une mission : nous devons savoir si nous respectons notre mandat.

Sans « balisage méthodo » l'éducateur est tout-puissant et l'usager pas en situation d'être entendu.

Accepter de rendre des comptes c'est consentir à reconnaître que parfois on s'y prend mal, et à avoir des objectifs (au lieu de traiter « tout », ce que l'on ne peut faire) concrets, en partenariat.

L'information sera toujours limitée et une base de données ne reflète que ce que l'on y met

Actuellement des outils sont utilisés ou en cours de construction par les acteurs eux-mêmes (avec parfois psy, socio etc..). Et l'évaluation critique de ces outils est une étape nécessaire.

Il faut que le débat ait lieu, la loi 2002-2, pour être un atout, doit induire la valorisation des savoir-faire professionnels

---

Les évitables dérives instrumentales du développement social

ASH- 06/01/06– 06/15 – 12

☺☺

Vous vous y retrouverez sans nul doute, et, ce qui ne gâte rien, avec des mots clairs, parfois même rares. C'est à lire, à savourer… et puis il faut mettre du concret bien sûr mais il semble que ce type de réflexion en forme de guide puisse y aider.

M. Bernoux, sociologue des organisations et consultant en stratégie de l'action sociale

L'action sociale se cherche (« projets sociaux de territoire », approche territoriale dans des CAF, découverte du diagnostic partagé…) **mais repousse « le moment d'afficher ses finalités** »

« Le développement social est un outil » : même si l'on admet qu'il représente une plus-value sociale, « **il n'est pas sûr que l'action sociale gagne en lisibilité et en perspective » à confondre 'son' projet avec le projet développement territoire. » C'est substituer l'outil au sens.**

Si le recours aux principes développement social c'est « l'acclimatation des territoires aux interventions (..) et au déversement des dispositifs » il est normal que la démocratie participative recule et que les travailleurs sociaux s'inquiètent.

La forme ne fait pas le fond : pour créer les dynamiques « indispensables aux transformations sociales » il faudrait débattre en amont sur la place que l'action sociale prévoit d'accorder aux territoires et à leurs populations

La réalité se présente comme un défi social

Précarité… qui marque la limite de l'action sociale assistantielle… et stigmatisante

Complexité des problématiques sociales

Lois de décentralisation qui placent l'action sociale à l'échelle politique et territoriale

Il faudrait promouvoir politiques et actions

De changement et pas seulement reproduction

Participation et pas seulement redistribution

D'anticipation et pas seulement de réaction

Développement et pas seulement aménagement

Pour cela il faudrait

Pas seulement intervenir de manière fragmentée et descendantes et innover : participation, négociation, avec territoire comme « entité-ressource »

Ne plus découper le social en politiques sectorielles : définir une approche globale de la réalité sociale

Suppose des repositionnements pour

Clarifier les finalités de l'action, pour en rendre lisible le sens et pertinents les outils

« Afficher posture politique de tiers acteur »

Définir stratégies d'inscription territoriale (intégrer l'histoire)

Mettre en œuvre diagnostics partagés : dynamiques

Animer projets concertés : décloisonner

Initier évaluation participative des effets sociaux : culture de l'intelligence collective

Pour assurer aux outils du développement la place qui leur revient tout en préservant le processus de ses dérives instrumentales

---

Pour réduire la pauvreté, deux mesures d'urgence

ASH- 13/01/06– 06/20 – 12

☺

Une prise de position forte, qui en rappelle d'autres (rapport Hirsch notamment). Intéressante en ce qu'elle donne des repères en temps, et en proportions. En ce qui concerne le logement, l'insistance des

initiatives renvoie de façon concise et grave à l'acuité de la crise.

M. JJ Deluchey, directeur CHRS 93

En **1790** quand est créé **le Comité de mendicité**, l'Etat se saisit de la question de la pauvreté.

Depuis ont été prises beaucoup de dispositions.

Pourtant : en 2001, plus de 12 % population (≈ 7,2 millions personnes) en-dessous seuil pauvreté (60% revenu médian) : 720 € pour 1 personne seule

Fin 2000, on estime à 3 millions le nb de personnes mal logées et à près de 200 000 le nb de SDF.

Il faudrait reconsidérer les choix opérés. Surtout quand l'éradication du chômage s'avère lointaine.

Les minima sociaux

Ont permis de prévenir la misère : au 31/12/04 3,4 millions d'allocataires (+ 6 millions de personnes). Mais souvent en-dessous seuil de pauvreté.

Haut Comité logement personnes défavorisées : « si la pauvreté n'est pas à elle seule la cause, elle constitue le premier facteur d'exposition au risque de l'exclusion du logement ». Idem éducation ….

« Eviter le pire ne peut constituer un objectif suffisant et socialement satisfaisant »

Courant **2005 fondation Copernic** diffuse pétition « **Personne ne peut vivre à moins de 1200 € par mois** ». Demande ce montant pour minima sociaux

Coût évalué : 20 milliards, soit 1,5 % PIB

S'inscrit dans la continuité des **principes énoncés**

Le logement

Problèmes d'accès majeurs après la guerre. 1950 /1975, on construit beaucoup mais ensuite hausse des prix et désengagement Etat (aide à la pierre)

Aujourd'hui familles modestes exclues du parc privé et + d'1 million demandes logements sociaux

Pourtant **le droit au logement a été instauré** par loi Mermaz 1989, confirmé par lois Besson (1990) et lutte contre exclusions (1998). En outre le **Conseil constitutionnel** a précisé qu'il relève d'un objectif à valeur constitutionnelle (décision 19/01/95)

Les acteurs s'accordent sur nécessités de construire logements sociaux, d'arrêter les expulsions locatives, et de revaloriser les APL.

En **2003** le Haut Comité (+ assocs) préconise instauration d'un droit au logement opposable avec instances de recours amiables et juridictionnelles

Fin 04, proposition de loi (députés communistes) : création d'un service public logement et habitat

Fin 05 plus de 50 organisations signent « pour le droit au logement pour tous et sans discrimination » qui demande en plus une régulation des marchés foncier et immobilier

Minima sociaux revalorisés et droit au logement opposable réduiraient la vulnérabilité des familles modestes et affirmeraient le rôle de « réducteur des risques » de l'Etat. Implique un accroissement des prélèvements fiscaux.

Mais entraînerait aussi des richesses en termes de BTP (emploi) et consommation.

Psychiatrie et services sociaux s'unissent en cas d'alerte

ASH- 27/01/06– 06/41 – 12

☺☺☺

Voici un exemple concret. Car on en parle on le souhaite on en rêve on en discourt du partenariat entre social et psy et puis là tout d'un coup on décrit et c'est bien, c'est intéressant : ces choses qui semblent si insolubles, ou si floues, partage d'informations, apports réciproques, eh bien tout s'éclaire. Franchement c'est à savourer.

A Lunéville (Meurthe-et-Moselle) le 3° secteur de psychiatrie générale (30 lits) est à l'initiative d'un réseau d'alerte pluri-professionnel (RAPP).

Réunir spécialistes d'univers différents dès que le comportement d'une personne met sa liberté, sa santé ou la sécurité d'autrui en danger.

Opérationnel depuis début 04, s'est fait connaître auprès des maires, généralistes, justice, EN, police...

Constat : **« situations difficiles à haut pouvoir d'évolution. Or les mesures pour y répondre lorsque l'urgence est déclarée sont généralement agressives et coercitives »**

En outre, les troubles interviennent souvent tard dans la soirée : intervention des forces l'ordre et hospitalisation sous contrainte. **« Mesure de police et non pas de santé »**

Tout professionnel peut contacter le réseau, dès que la situation pose pb, **en amont de l'urgence**.

Et le groupe se réunit : personne qui a alerté, psychiatre de secteur, maire commune concernée, représentant territoire d'action médico-sociale et coordinatrice programme prévention santé mentale.

Rappel des règles éthiques du réseau, exposé de la situation puis synthèse. On n'évoque le nom de la personne qu'une fois, on ne dit que ce qui est utile à la discussion et il n'y a pas de rapport écrit.

Sur 26 situations, 10 ont trouvé une autre solution que l'hôpital psy et les responsables estiment que 12 hospitalisation sous contrainte ont été évitées.

Innovations : visites à domicile, mise en place de tutelles, activités, accueils thérapeutiques, etc..

Le partenariat psy / social s'avère fructueux : échanger les informations permet de partager la responsabilité de la décision

« La psychiatrie apporte aux travailleurs sociaux son habitude de la codécision (...) et la connaissance qu'ont les travailleurs sociaux des situations permet à la psychiatrie d'agir plus en amont »

Plus de 50 % des personnes signalées n'étaient pas connus des services psychiatres : « tous présentaient pourtant une souffrance psychique »

Les services psychiatriques mieux reconnus : élus, même médecins savent mieux comment ils fonctionnent ; services de police appellent en cas de difficulté par ex.

Souffrance psychique : une maison pour accueillir les adolescents

ASH- 13/01/06– 06/19 – 12

☺☺

S'enchaînent bien avec le précédent et là aussi travailleurs sociaux et psy ensemble. Deux choses nous frappent, qui semblent presque systématiques dans les exemples

d'innovations réussies. Le travail en réseau bien sûr mais aussi le caractère pluridisciplinaire des équipes. Paraît fonctionner bien ce qui est décloisonné. C'est à méditer… ou à faire entendre peut-être.

Le centre d'accueil de soins et d'intervention thérapeutique pour adolescents, Casita, rattaché à l'hôpital Avicenne de Bobigny (93) a ouvert en septembre 2004. Ancien logement du directeur.

Assurer accueil et soins pluridisciplinaires aux 12/21 ans, particulièrement souffrance psychique

Constat : **suivi psychiatrique des jeunes à partir 15 ans le plus souvent assuré dans services psy pour adultes** : projet élaboré depuis 2000 (service psy enfant de l'hôpital, ministères Santé et EN, CR, CG, commune et TGI Bobigny).

Casita : projet médical qui prend en compte aussi les aspects sociaux (pas « blouses blanches »)

Ce n'est pas un service d'urgence, il s'adresse « **aux ados délaissés par les autres centres, des personnes généralement non suivies ou rebutées**

Travaille en réseau : accompagnement scolaire, social ou juridique (EN, CG, PJJ, ASE et ML)

L'équipe est également pluridisciplinaire : 2 psychiatres, 1 psychologue, 2 infirmières, 1 ES, 1 psychologue scolaire détaché EN, 1 PJJ, 1 Educ ASE et un pédiatre. + 1 permanence juridique

Mais ce n'est pas une maison de la jeunesse. 35% orientations EN. Sinon ASE ou familles.

Point fort : rapidité de l'accueil. On vient n'importe quel jour, sans RV (dans les hôpitaux il y a souvent plusieurs mois d'attente).

Après ce premier contact souvent 3 RDV pour diagnostic et établissement prise en charge : psychothérapie individuelle, familiale, de groupe…

Patients tous milieux sociaux : mal-être adolescent + pensées suicidaires, conduites à risque…

La majorité des jeunes « ne sont pas demandeurs (…) Classique en pédopsychiatrie : ne jamais espérer une attente claire du patient mais toujours suggérer, proposer, expliquer »

Entre 5 % et 7 % ne viennent pas aux RDV. Sont recontactés pour discuter

Depuis 09/04, près de 1 000 ados suivis et une moyenne mensuelle de 470 premiers accueils

On s'occupe aussi de l'environnement social des patients : travailleurs sociaux de l'équipe qui prenne en compte ici la dimension somatique. On n'exposera pas les dessins de l'atelier artistique, car ils seront dans le dossier médical par ex.

Perspectives : d'ici 1 un hôpital de jour et d'ici 2 ans des lits d'urgence : plus de moyens nécessaires

A noter le réseau « Ados autour d'Avicenne » qui fonctionne depuis 3 ans .Trois rencontres annuelles (thématiques) entre représentants de diverses institutions (police, justice, école, hôpital…) pour échanger sur leurs pratiques. « Excellente manière de casser les a priori »

Travail social : formateurs entre marasme et espoir

ASH- 20/01/06– 06/30 – 12

☺

Nous résumons succinctement 4 pages où l'on voit surtout que les débats qui traversent le secteur n'épargnent pas les organismes de formation. Pas étonnant, dira-t-on. Différentes causes évoquées ici et des perspectives aussi. Au moins à parcourir, car vous en venez de ces écoles, et beaucoup de vos actuels / futurs collègues aussi de fait.

30 000 h formations qualifiantes chaque année pour 25 000 h formations initiales : pourrait paraître en pleine santé, mais…

Changements : textes, contenus, interlocuteurs (transferts aux régions). Beaucoup de non-dits.

Statut : un formateur dans le champ EN a un référentiel métier et une grille salariale, ce n'est pas le cas pour le champ social.

Entre une école portée par une CRAM, une assoc, une fac… trop de disparités pour fédérer

Profession régie par CC du 10/06/88 mais les établissements dispensateurs de formations initiales régis majoritairement par CC 66 et 51 : variations salaires, prise en compte diplômes etc.. Liste d'aptitudes ? Réflexion abandonnée

Déjà en 95 un rapport pointait l'hétérogénéité, principalement entre formateur permanent (souvent diplôme niv. I), vacataire (universitaire ou cadre professionnel) et le formateur de terrain (souvent statut précaire.)

Le décret du 22/02/05 a revu à la baisse l'ensemble de compétences nécessaires (diplôme / expérience). Assoc formateurs et chercheurs travail social (Afects) : « risque de précipiter une déqualification massive de la profession » Risque de voir les régions peser sur la politique de recrutement par des choix budgétaires.

La VAE et les nouveaux diplômes (IV et V) font apparaître : maître d'apprentissage, référent des sites qualifiants des titres etc.. Vacations la plupart du temps.

Mais qu'en est-il d'une culture du travail social ? On trouve presque autant de conceptions que de formateurs. C'est souvent par la transmission à l'intérieur des équipes que se fait l'apprentissage du métier de formateurs

Groupement National des IRTS (GNI) : « enseignement, accompagnement, clinique ? (…) même pas certain qu'il existe une véritable identité professionnelle »

Certains passent un DEA, légitimité par le diplôme, d'autres la cherchent au travers du métier de base « sauf **qu'être formateur, ce n'est plus être travailleur social** »

En outre question générationnelle : l'âge moyen des formateurs dépasse 45 ans. Les références théoriques du travail n'ont-elles pas changé ?

Très grandes variations dans projets pédagogiques : parfois proches de l'éducation populaire et parfois psy, « sans véritable régulation ».

IRTS Basse-Normandie : « **c'est le même clivage symbolique qui traverse actuellement le secteur social et qui rejaillit sur les centres de formation (…) espèce de concentration nostalgique autour d'un retour à l'état centralisateur et aux valeurs du travail social des années 1970 comme moyen d'opposition au néo-libéralisme** »

Et les directeurs « se considèrent plus comme des gestionnaires d'appareils que comme des penseurs

d'appareils (…) **peu de cadres s'autorisent à prendre position** » (IRTS Basse Normandie)

M. Rouzel, fondateur de Psychasoc, exerce en libéral et s'insurge contre « des systèmes évaluatifs aberrants ». Pour en arriver là, **« il faut bien qu'on ai basculé (…) non plus du côté de l'apprentissage, mais du côté du discours** »

Le rapport Chevreul décentralisation formations) invitait à une « **expertise régionale partagée** ».

C'est l'espoir que l'on a à l'Aforts. Beaucoup de voix dans les écoles de travail social s'élèvent en ce sens : « **sortir de la plainte, renégocier auprès de ce nouvel interlocuteur** », les Régions. « Se positionner en expert social (…) conduire recherches et études territoriales » (Cnam)

La régionalisation c'est aussi l'opportunité de s'inscrire dans logique développement territorial.

Des ajustements entre université et instituts formation sont à l'œuvre : à Lille un master professionnel formation de formateurs en travail social, ouvert aux formateurs travail social / l'EN.

Le Cnam a développé un master de recherche *travail social, action sociale et société*. **« En France le social n'a pu développer ni politique scientifique ni production de paradigmes de références (…) sa théorisation reste floue** »

Mieux articuler formation initiale et continue pour qu'à travers les **« expériences rencontrées dans les activités de formation continue, on vienne dynamiser, réalimenter le questionnement sur les dispositifs de formation initiale** » (GNI)

De nouvelles réalités réinterrogent les pratiques formations initiales « cette responsabilité ne relève pas des programmes imposés par l'Etat mais bien des écoles qui doivent clarifier leurs options » (IRTS Basse Normandie)

L'Aforts s'alarme des modalités de certification du DEES

ASH- 20/01/06– 06/33 – 12

☺ ☹

Nous passons essentiellement ce petit article parce qu'il s'enchaîne bien avec le précédent. Comme un maillon supplémentaire dans le manque de « référentiel » déploré ci-dessus. Reste entière la question de savoir si ces alarmes sont justifiées ou pas… et vous avez des exemples concret autour de vous pour en juger.

Quand DEES ouvert à VAE, inquiétudes de risques de déqualification liés une préparation insuffisante des jurys.

Certifier des parcours ce n'est pas apprécier les compétences acquises en formation

Et l'Aforts aujourd'hui confirme ces craintes.

Sessions 4/05, « insuffisance de formation des jurys (Ile-de-France, PACA, Haute-Normandie3 » et mauvaise application de la circulaire 04 sur les modalités mise en œuvre VAE pour accès DEES

Cela ne fait que renforcer des questions qui se posaient déjà pour la filière classique : déroulement épreuves et pratiques jurys

DGAS : « sur quels critères peut-on juger de la qualification des jurys ? » **Demande à avoir des éléments précis d'appréciation sur ce point**. Un guide méthodo est par ailleurs remis aux jurys

---

Pour une meilleure reconnaissance de l'ASI

ASH- 06/01/06– 06/35 – 12

☺☺ ☹

Il nous touche ce courrier. Il illustre cette d'annonces, créations, décrets, etc.. ponctuée de rappels, comme celui-ci, qui préconisent d'appliquer l'existant . Nous y sommes sensibles.

Courrier de l'ASFAD, assoc (Rennes) qui exerce ces mesures d'Appui social individualisé depuis 92

ASI définie comme **« soutien psychologique et moral et aide concrète aux démarches (..) accès ou maintien dans l'emploi** »

Référencée dans « **prestations d'accompagnement vers l'emploi** » (référentiel national « accueil, hébergement, insertion » 03/05 - ministère délégué intégration / lutte contre exclusions)

Notre équipe pluridisciplinaire (conseiller insertion, ES, AS, psy), induit une prise en charge globale

Pas un service supplémentaire mais spécifique à des problématiques exclusion sociale. **Ce dispositif** (prescrit par ANPE, services RMI etc..) **concentré « en un seul lieu », a un effet stabilisant que n'offrent pas des prises en charge segmentées**.

Depuis 1992 le nb de demandes augmente sans arrêt et puis 1995 nous devons donner délais d'attente (ce qui va à l'encontre du dispositif)

« **Plutôt que de chercher à créer de nouvelles prestations ou de nouveaux dispositifs (…) pourquoi ne pas donner les moyens d'existence à un dispositif » reconnu** et qui s'inscrit dans les politiques publiques actuelles ?

Tutelles : « les acteurs du secteur désespèrent… »

ASH- 06/01/06– 06/34 – 12

☺ ☹

S'enchaîne bien avec le précédent dans ce sens où l'on navigue entre « inflation législative » jusqu'à rendre parfois la réalité presque illisible et ces attentes infinies, ces reports de réformes déclarées indispensables. Bon une fois cela posé, on apprend là des choses en peu de temps. A lire.

1% population française placée sous mesure de protection (majeurs) ; autres pays européens, ≈0.5%

Une étude commandée en **1996** (cabinet Fors)

Rapport d'enquête 1998: textes sur tutelles et curatelles mais pas de politique d'ensemble, expansion incontrôlée

nb de mesures, acteurs du système à l'extrême limite de leurs possibilités, coût croissant, nbx dysfonctionnements (Foucauld)

Nouveau rapport en 2000 (Favard): « le temps est venu d'une consécration législative »

Conseil de l'Europe entre temps : « l'incapacité peut être due à un handicap mental, à une maladie ou à un motif similaire ».

En France relève souvent de situations d'exclusion : peut-être une explication du nb

Europe : veiller aux droits de l'Homme et libertés, préserver au maximum capacité et potentialités de la personne, procéder à enquête et évaluation préalables, revoir la mesure régulièrement.

En **99** Garde des Sceaux s'engage à réformer avant fin 2000. Une version existe datée de **03/2005**

09/05, un chargé de mission précise : le projet sera repris en 08 ou 10. difficultés avec l'ADF

L'avant-projet distingue les mesures relevant de l'altération des facultés mentales : tutelle, curatelle de celles qui relèvent d'un accompagnement social

Création **Mesure d'accompagnement spécifique et sociale** (MASS) : aider une personne à gérer ses ressources . Si échec saisine du juge des tutelles

Evaluation médico-sociale pourrait être envisagée avant toute mesure.

2 dispositifs en partie financés par les CG

Les acteurs du secteur attendent depuis 10 ans que soit votée une loi, créé le métier de mandataire judiciaire, avec référentiel métier et obligation de formation, mis en place un financement adapté

A noter : Conseil économique et social travaille à un rapport sur la gérance de tutelle (attendu pour 1° semestre 2006)

Et le médiateur de la République a récemment tiré la sonnette d'alarme sur la nécessite d'une réforme

---

Désaccords sur le rôle des travailleurs sociaux dans les procédures concernant les étrangers

ASH- 13/01/06– 06/24 – 12

☺ ☹

Les difficultés de transmission de l'information sont mises ici en évidence, avec le « jeu » délicat induit par les différentes législations. A connaître

Le GISTI affirme que certains travailleurs sociaux CCAS **enfreignent obligation secret professionnel**. Courrier adressé Unccas et ANAS

Loi 2003 : le maire peut diligenter enquêtes sur logement / ressources des étrangers voulant faire venir famille ou personnes recevant un étranger et elles peuvent être confiées CCAS

Ainsi « des infos collectées **dans le cadre des missions classiques du service social** » sont transmises au maire dans ce contexte. **GISTI** prévient qu'il engagera une « **action pénale chaque fois que des infos collectées par CCAS seront utilisées dans le cadre de procédures relatives à la délivrance d'attestations d'accueil ou au regroupement familial** »

L'Unccas fait remarquer qu'en tant que Pdt du CCAS le maire a déjà connaissance des infos et suggère de saisir les autorités compétentes des « ambiguïtés » de la nouvelle législation

GISTI : **le maire en tant qu'élu local dispose d'infos mais dans ce cas il est tenu au secret professionnel. « Il ne peut les utiliser quand il agit en tant que représentant de l'Etat, sous autorité du préfet** »

L'ANAS demande des précisions et envisage un examen par sa commission de déontologie

---

La répartition des crédits supplémentaires attribués aux associations des quartiers sensibles

ASH- 13/01/06– 06/17 – 12

☺

Où l'on trouve quelques informations et la confirmation de beaucoup de vos projets vont dans le bon sens depuis bien longtemps .

15 millions supplémentaires votés dans budget 2006 de la mission « ville et logement » pour les assocs. Une circulaire Jeunesse et Sport précise critères d'attribution.

Dans un premier temps sont attribués seulement 5 millions dans le cadre de partenariats avec des collectivités territoriales (CEL par ex)

3 millions soutien assocs jeunesse / éd. Populaire

2 millions aux assocs sportives

Favoriser l'accès des publics ZUS à une pratique d'activités sportives, culturelles et de loisir

Le choix des territoires et assoc sera notamment fait en fonction du projet associatif : responsabilisation et expression des jeunes, accueil des jeunes filles…

Cette sélection doit être faite avant le 28/02/06

Le Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale tire la sonnette d'alarme sur son manque de moyens

ASH- 30/12/05– 06/02 – 12

☺ ☹

Se passe de commentaires en vérité.

Doit valider ou élaborer les procédures, références et bonnes pratiques à partir desquelles sera faite l'auto-évaluation des structures ; doit aussi donner un avis sur les organismes d'évaluation externe.

A été informé de l'absence de financements prévisionnels 2006 pour ces missions

Motion au ministre chargé action sociale : « **faute de cette dotation, [ne pourra] cautionner (…) une politique qui affiche des ambitions sans se donner les moyens de les atteindre** »

Dossier crédit

Le Monde – 27&28 /12/05 + 25/01/06 – 06/14 – 12

ASH- 30/12/05 & 01/06/06 – 06/14 – 12

☺ ?

Le crédit, réalité et perspectives. Nous avons réuni ici différentes informations nous paraissant claires sur une question en vérité très technique. Et les différents acteurs en présence donnent leur avis sur les changements en cours. Vous aider à forger votre opinion, c'est le but.

Le gouvernement va rendre possibles les prêts hypothécaires rechargeables

Devrait être créé au printemps 06 (ordonnance), inspiré du modèle anglo-saxon.

Montant du crédit déterminé par la valeur d'un bien immobilier et donne lieu à une inscription d'hypothèque. « Rechargeable » au sens où à mesure que le prêt est remboursé le souscripteur retrouve une capacité à emprunter. Ouvert pour toutes sortes de dépenses.

Permet à des gens aux revenus irréguliers d'accéder au crédit dans la mesure où n'est pas prise en compte la seule solvabilité.

Banque de France : « on s'expose à des chocs en cas de retournement des prix de l'immobilier ou de hausse des taux d'intérêt ». Elle y est défavorable

Les assocs : regrettent absence débat parlementaire et mettent en garde contre risque surendettements

CLCV : souhaite « toutes précautions nécessaires ». Pas étendu à toutes les opérations de crédit à la consommation et que le conjoint donne un accord formel si l'opération porte sur logement familial

UFC-Que Choisir : « hostile ». « s'apparente à un crédit revolving permanent qui serait appliqué à l'immobilier, dont le risque principal serait la perte d'un bien »

Un point sur les prêts en France

Mi-2005 : l'endettement dépasse 62 % des revenus disponibles, niveau sans précédent. Mais moindre qu'en Allemagne, UK ou Norvège

Crédits immobiliers 70 % des crédits

Crédits à la consommation 17,7 %. Fin 2004 33 % des Français en avait un contre 29 % en 1994.

Surendettement : + 30 % entre 2002 et 2004.

Causes : chômage (31 %), divorce (15 %) et « trop de crédits » (15 %) (Source Banque de France)

Surendettement : le comité de suivi de la loi Borloo dresse un bilan mitigé

Procédure de rétablissement personnel entrée en vigueur en août 03.

Rapport du 30/11/05 : « **Indéniable succès auprès des débiteurs** » mais des difficultés matérielles et juridiques l'empêchent de donner « la pleine mesure des avantages qu'elle offre »

Moyens : propose d'affecter des **assistants** aux juges du surendettement et de **réduire les exigences** légales d'expérience professionnelle : trouver plus facilement des candidats (juristes et ESF) pour siéger au sein des commissions.

Procédure : propose de **mieux définir** différences entre critères d'ouverture du rétablissement personnel et critères de l'effacement partiel (pb d'interprétation entre commissions et juridictions) ; souhaite aussi une définition légale de la **mesure de suivi social** que le juge peut ordonner après la procédure. « Pourrait prendre forme d'un soutien »

www.cohesionsociale.gouv.fr/surendettement-rapport-canivet-est-paru-579.html

Le nb de familles surendettées a baissé en 2005

A augmenté sans cesse depuis 10 ans (sauf 01).

Stat Banque de France : diminution de 3 % nb de dossiers déposés commission surendettement

Mais : dernière enquête Banque (10/05) montrait progression du « **surendettement passif** », lié à « un accident de la vie » (chômage, séparation..)

Et : les chiffres avaient été « tirés vers le haut » il y a deux ans sous l'effet de la loi Borloo. « Des particuliers ont sans doute déposé un dossier dans l'espoir d'en bénéficier» (effacement des dettes)

Donc à suivre, avec une analyse plus fine

UNEDIC : les mesures d'économie et d'aide au retour à l'emploi

ASH- 30/12/05 & 27/01/06 – 06/01 – 13

☺

Technique, mais inévitable !!!

C'est le protocole du 22 décembre 2005

Hausse des cotisations, durcissement des conditions d'indemnisation et renforcement de l'accompagnement et de la formation.

- **Mesures d'économie**
  - Hausse des cotisations
  - Ajustement filières indemnisation
- **Accompagnement des chômeurs**
  - Meilleur profilage demandeurs emploi
  - Accès facilité à la VAE
- **Formation allocataires**
  - Réorientation formations aidées
  - Accès prioritaire pour anciens salariés temps partiel
  - Insertion durable anciens salariés CDD
  - Contrat de professionnalisation plus incitatif
- **Incitations à la reprise d'emploi**
  - Allocataires en activité réduite
  - Embauche chômeurs + 50 ans ou indemnisés

depuis plus d'1 an
- Aide à la création ou la reprise d'entreprise
- Aides à la mobilité

Signatures de la nouvelle convention conclue du 18/01/06 au 31/12/08 **qui retranscrit et précise ce protocole** : Medef, CGPMI et UPA pour le patronat, CFDT, CFE-CGC et CFTC côté syndical

Prochaine étape : agrément du ministère Emploi

C/ salariés involontairement privés d'emploi, dont la fin de contrat est **postérieure au 17/01/06**

Nouvelle convention dispo : www.assedic.fr

Revalorisation du RMI

ASH- 06/01/06– 06/13 – 13

☺

Impossible à ignorer ?

Décret n° 2005-1700 du 29/12/05, J.O. 30/12/05

Revalorisation de 1,8 % au 01/01/06, soit 433,6 € par mois pour une personne seule

•Montant de l'allocation
- Montant du RMI
- Ressources à prendre en compte
- La récupération
- Cumul avec revenu d'activité

•L'aide exceptionnelle fin d'année

Contrairement au RMI, cessible et saisissable

Nouvelle baisse du chômage en novembre

ASH- 06/01/05– 06/12 – 21

Le Monde – 31/12/05 – 06/12 - 21

☺

Voilà ce que nous pouvions dire. C'est bien de toute façon, c'est à suivre au long cours de toute façon … et c'est comme chaque mois à lire attentivement car tout est important dans ces chiffres.

C'est le 8° mois consécutif de baisse

Recul de 1,2 % (et 4,6 % sur 1 an)

Taux de chômage BIT : - 0,1 (et – 0,4 sur 1 an)

9,6 % taux de chômage fin nov. ; (10,2% avril)

Moins 25 ans : - 0,7 % en nov. (- 4,2 % en 1 an)

Restent la population la plus touchée : **22,8 %** au chômage (8,6 pour 25/49 ans et 6,8 % à partir 50)

Baisse pour les plus de 50 ans et les longue durée

Entrées suite licenciement économique : - 20,6 %, fin intérim : - 3, %, fin CDD : - 1,8 %

Sorties stables par rapport aux 3 mois précédents

Assedic : - 1,2 % sur 1 mois et – 5,8 % sur 1 an

Stat : www.assedic.fr

M. Larcher table sur un franchissement du seuil de 9 % au 2° semestre 2006

Plan de cohésion sociale : 10 765 CIE secteur marchand en nov. par ex.

Retour contrats aidés secteur non marchand : CA ou CAE conclus : 150 000 + 20 000 emplois « vie scolaire » EN et 90 000 en cours de recrutement ou prévus 06 (sanitaire, social, sportif) – (Ministère)

CNE : 220 000 salariés depuis août. En nov. 11% des embauches dans entreprises – 20 salariés

Créations emplois salariés encore assez faible.

Dares : solde positif d'un millier au 3° trimestre (contre 21 000 au 2°)

Insee : **sur 1 an 40 000 créations** emplois salariés

M. Touati (économiste) : baisse s'explique aussi par un contrôle plus actif (radiations), départ à la retraite des 1° générations baby-boom et arrivée des « classes creuses » années 80

Donc plutôt par des « effets mécaniques ». A partir 2,5 % / 3 % taux de croissance, on crée des emplois.

L'emploi des jeunes et l'accroissement du taux d'activité au cœur de la 2° phase du plan gouvernemental de lutte contre le chômage

Le Monde – 14-17-26-27 /01/06 – 06/26 - 21

ASH- 20 & 27 /01/06– 06/26 – 21

☺

Les constats sont sans appel, mais à lire quand même : on y apprend toujours quelque chose ; Quant aux remèdes proposés, à vous de voir … et au temps de dire surtout.

Constats : 618 000 aujourd'hui sans emploi

22,8 % des 18/25 ans au chômage en tout

40 % jeunes non diplômés au chômage

Etude Insee : moins de 30 ans « premières victimes du ralentissement d'activité » Chiffres 2004 :

21 % 15/29 emploi temporaire (9,1 % moyenne)

58 % un CDI en 04 (71,3 % moyenne nat.)

Jeunes filles plus vulnérables : 55 % niveau bac ont eu un CDI contre 64 % garçons

OCDE : **il faut entre 8 et 11 ans** pour avoir un travail stable après études (3 / 5 autres pays OCDE)

Nouvelles mesures annoncées le 16/01

Emplois des jeunes

Permettre **« à tous les jeunes de consolider rapidement leur situation dans l'entreprise »**

Contrat première embauche

Examen par le Parlement à compter du 31/01/06 dans le cadre du projet sur l'égalité des chances

Ouvert à tous jeunes moins 26 ans dans entreprise plus 20 salariés.

CDI avec « **période consolidation 2 ans maxi** » (idem

CNE). Mais stages, formations ou CDD dans l'entreprise décomptés de cette période

Si rupture après 4 mois, indemnité rupture + allocation 460 € pendant 2 mois. Pourrait être étendue aux – 26 ans en CNE.

DIF : ouvert dès la fin du 1° mois (au lieu d'1 an)

Crédit et logement : accès facilités, Locapass proposé systématiquement

3 ans exonération totale charges patronales : pour tous contrats (CDI / CNE / CPE) avec jeunes moins 26 ans (comme contrat jeune en entreprise)

CGT chômeurs : CPE « consacre funérailles CDI ». Avec ***l'UNEF***, dénonce nouveau contrat précaire.

Renforcer formation en alternance, trop modeste dans grandes entreprises. Quantifier objectifs pour entreprises + 250 salariés. 1 % au 01/01/07, 2 % 08 3 % 09. Taxe d'apprentissage modulée en fonction du respect de ces objectifs.

Stages : une charte en cours d'élaboration. Reconnaissance **stages longs** comme élément du cursus universitaire, prise en compte stages dans l'ancienneté professionnelle et versement **indemnité obligatoire pour stages plus 3 mois**. (franchise cotisations sociale - 360 € mensuels)

Titulaires ASS

Souhait d'un suivi personnalisé. Actuellement seuls ceux inscrits au chômage en bénéficient (50 %)

Chantiers à venir

Réforme financement protection sociale

Réforme globale contrat de travail

Allégements charges sur heures supplémentaires

Réflexions en cours

« Question du contrat de travail : contrat unique fusionnant CDD et CDI » ? généralisation période d'essai 2 ans à tous les CDI (suppression CDD)

Dispositions nouvelles, infos diverses

ASH- 30/12/05 & 06-13-27 01/06– 06/06 – 21

Le Monde – 11/01/06 – 06/06 - 21

☺ ☹

Où l'on retrouve d'une certaine façon l'article précédent et l'égalité des chances dont il est tant question. Les jeunes sont là, dans la majorité des rubriques. Alors c'est à lire bien sûr, et puis c'est à suivre surtout. Et puis il y a des infos, plus générales, à parcourir…

Moyens d'action et objectifs de résultats du service public de l'emploi pour 2006

Circulaire DGEFP

4 orientations : prévenir et agir contre chômage longue durée ; agir contre les discriminations ; contribuer à lutte contre exclusions et améliorer la régulation entre offre et demande.

Objectifs résultats

Chômage longue durée : augmenter le taux de sorties durables (6 mois min) de 2 points

Accroissement sortie du chômage des publics les plus éloignés de l'emploi : s'entend au bout de 3 mois de non-réinscription ANPE. Inscrits depuis + 2 ans : 4,9 % (+ 0,3) , plus 50 ans : 4,9 % (+ 0,3) ; **jeunes inscrits ANPE depuis plus d'1 an 10,4 % (+ 0,1)** ; **RMI / ASS : 6 % (+ 0,4)**

Amélioration satisfaction offres sur 6 métiers « en tension » (dont aide à domicile)

Accroissement efficacité contrats aidés secteur non-marchand : 30 % de ces CA /CAE devront déboucher sur un emploi durable

Baisse chômage ZUS : sommes CA + CAE ne pourra y être inférieure à 20 000

Mise en œuvre enveloppe unique régionale

Périmètre élargi au Contrat d'avenir

Objectif : 2 000 Contrat par jour dans secteur non marchand en équilibrant nombres CA / CAE

ASS / API / AAH devront bénéficier en priorité d'un CA (et non CAE)

Emploi des jeunes des quartiers : les préfets mis à contribution (circulaire DGEFP)

Concernant la réception des jeunes moins 25 ans habitant ZUS par ANPE ou ML / PAIO

Les préfets de département : doivent désigner un chef de projet pour piloter le dispositif

Mobiliser autour du service public emploi (SPE) pour mettre au point un plan d'action : **réduire d'ici à 3 mois les écarts constatés entre ces jeunes et les autres,** notamment au regard de l'emploi.

Favoriser articulation ANPE et ML/PAIO

Veiller aux propositions susceptibles d'être faites aux jeunes

Les préfets de région : intensifier mobilisation offre insertion et formation suffisante et durable

Assurer coordination du service à leur niveau

Le CNE draine une population jeune, peu diplômée et en situation précaire

Sondage IFOP : 23 au 29/12, 300 dirigeants d'entreprises ayant eu recours au CNE

29 % déclarent qu'ils n'auraient pas embauché

71 % qu'ils auraient embauché de toute façon

40 % en CDI / 28 % en CDD

55 % : permet d'embauche sans prendre de risque si l'activité ralentit

51 % : tester les compétences plus longtemps

46 % : éviter contraintes CDI si licenciement

Ruptures CNE : 44 % à l'initiative de l'employeur, 52 % de l'employé (4 % sans réponse)

D'abord BTP et services, puis commerce

Salariés : 28 ans en moyenne, 59 % d'hommes. **Plus des trois quarts niveau « en deçà du bac »**

29 % sans diplôme ou BEPC

39 % CAP ou BEP

56 % étaient chômeurs ou Rmistes, 23 % en CDD ailleurs et 17 % en stage

Tout sur l'allocation forfaitaire (1 mois) pour salariés privés d'emploi après période continue 4 mois en CNE dans directive Unedic n° 37-05 du 30/12/05 (www.assedic.fr, service Unijuridis)

Inspecteurs et contrôleurs du travail ont désormais accès dossiers fiscaux des chômeurs

Décret n°2005-1624, du 22/12/05, J.O. du 24/12/05

Agents Unedic / ANPE chargés du suivi peuvent accéder données ANPE / Assedic et administrations sociales. En fait, réécriture : droit déjà en vigueur

Nouveauté : inspecteurs et contrôleurs du travail « **en**

cas de présomption de fraude » peuvent accéder aux données administrations fiscales.

Le ministère indique que cet accès était déjà possible pour agents contrôle sécurité sociale / CAF

Selon **l'Unedic** des sanctions auraient été prises contre 1,8 % des allocataires

CFDT : « on aurait préféré que le gouvernement s'occupe des 95 % qui cherchent un emploi »

CAE « jeune » dans ateliers / chantiers d'insertion

Taux prise en charge 105 % prorogé

Attention : ne concerne que les 16/25 ans. Réseau ML mobilisé et destinataire de ces offres d'emploi

Pour les autres publics, taux 95 % applicable depuis le 01/10/05.

Aide de l'Etat majorée pour bénéficiaires CAE préparant diplôme Jeunesse et Sport

Pour les jeunes de 16 à 25 ans taux de prise en charge à 95 % du SMIC horaire brut

S'ils préparent BPJEPS, Beatep, BEES et Bapaat

CIVIS

Avec plus de **122 000** signés au 31/12/05, l'objectif de 100 000 en 2005 est « largement atteint »

Les femmes représentent 54 % des entrées

Jeunes sans diplôme ni qualification (VI et V bis) : 47 % des entrées.

La prime exceptionnelle de retour à l'emploi

Circulaire CNAF n° 2005-024 du 23/12/05

Dispositions immédiatement applicables :

1 000 € pour les chômeurs longue durée (inscrit au moins 12 mois entre 01/03/04 et 01/09/5) bénéficiaires minimum social et reprenant activité. Valable sur n'importe quel contrat de travail conclu du 01/09/05 au 31/12/06

Durée activité minimale : 78 h mensuelles pendant 4 mois consécutifs

Intéressement cumulable avec la prime

En pratique elle est versée fin 4° mois

Projet de loi sur le logement : les associations attendent toujours un signal fort

ASH- 27/01/06– 06/43 – 22

Le Monde – 27 & 28 /01/06 – 06/42 - 22

☺ ☹

La SRU toujours et encore, à lire attentivement, des dispositifs fiscaux, à parcourir, et puis les réactions des acteurs de terrain. Peu étonnantes : en revanche un foisonnement de propositions qui, nous l'avons déjà dit, rassure sur la vitalité des intervenants. Mais qu'on ne retrouve pas dans les projets, les annonces. A vous de juger… et d'augurer.

Après le vote au Sénat le 26/11, texte : ≈ 50 articles + 600 propositions d'amendements

Rejet proposition de supprimer mois de carence pour versement APL

Adoptés : « Borloo populaire » dispositif fiscal pour favoriser l'offre de location dans secteur intermédiaire + système location-accession pour locataires logement social

Adoptée : compensation aux communes des exonérations taxe foncière sur logement social

SRU – article 55

Rejet proposition d'étendre quota (20 %) de logements sociaux à l'échelle intercommunale

Adoption : aires d'accueil comptées dans logements sociaux. Fnasat propose amendement pour faire reconnaître caravane comme habitat

Adoption : seront comptés pour 5 ans dans ces « logements sociaux » **HLM vendues à leurs locataires ou logements acquis avec PTZ** (conditions ressources inférieures à seuil à fixer)

Les députés : cette extension concerne franges de population visées par la loi et permet de satisfaire « l'aspiration » à la propriété. « **Cela reste du logement social** » (député UMP)

Haut Comité logement : **« cela ne pas dans le sens de la mixité sociale »** Méconnaît les besoins des « ménages les plus pauvres »

Fondation Abbé Pierre : encourage les maires à privilégier l'accession sociale à la propriété plutôt qu'à produire du locatif à bon marché : **possibilité de sélectionner les populations**.

A noter que l'Abbé Pierre avait exprimé son opposition au nom « de l'honneur de la France »

1 cadre mouvement HLM : « signal aux élus, leur indiquant qu'ils peuvent s'exonérer de leurs devoirs. Traduit un refus du logement locatif »

Réactions Associations

Le projet franchit-il vraiment une étape de plus vers le droit au logement ?

CLCV : « **Où est donc passé l'engagement national pour le million de demandeurs de logements HLM ?** » Aurait souhaité renforcement sanctions c/ SRU, obligation certain volume logements sociaux pour toute construction neuve + 10 logements et suppression surloyer dans HLM

Fédération Habitat et humanisme : favoriser production logements très sociaux et donner un statut spécifique au bail d'insertion

Soutien (idem **Alerte** et **Haut Comité**) opposabilité du droit au logement et amélioration intervention publique dans parc privé

FAPIL : voudrait un amortissement fiscal au profit des particuliers désireux de créer logements pour les plus pauvres (« Borloo social »)

Pact Arim : sécurisation unions d'économie sociale, et extension du champ de compétence des commissions de conciliation (logement décent).

Dispositions et informations diverses

ASH- 30/12/05– 06/04 – 22

☺

Deux informations que nous regroupons, tâchant ainsi de faciliter la lecture.

Les modalités de calcul du nouvel indice de référence des loyers
Décret n°2005-1615 du 22/12/05, J.O. 23/12/05
S'appelle désormais IRL : nouvel indice de référence et non plus ICC (indice coût construction)
Entre en vigueur au 01/01/06

- 60 % indice prix à la consommation
- 20 % indice prix travaux entretien / d'aménagement du logement
- 20 % de l'ICC

Il prend en compte le coût de la vie, le but étant de stabiliser l'évolution des loyers.

Une aide de 75 € pour les ménages non imposables se chauffant au fioul
Décret n°2005-1626 du 21/12/05, J.O. 24/12/05
« Aide à la cuve » (chèque du Trésor public) pour la période du 01/09/05 au 31/12/05
Justificatif non-imposition revenu 2004
Attestation ou facture fioul
Formulaire avant 01/06/06 (www.finances.gouv.fr)

HLM
Augmentation des loyers: recommandations du ministère
L'Etat et l'USH ont convenu d'augmentations modérées pendant 5 ans à partir de 2002. et les organismes informent préfets des hausses projetées.
Le ministère du Logement demande aux préfets de considérer pour **2006 toute hausse supérieure à 1,8 % comme anormale**.
Plafonds de ressources au 01/01/06
Revalorisation de 5,52 %
Montant à prendre en compte = revenu imposable de chaque personne composant le ménage

---

La Fnasat prépare un recours contre la taxe d'habitation sur les caravanes

ASH- 13 & 20 /01/06– 06/22 – 22

☺

Nous suivons ce feuilleton, qui pourrait déboucher entre autres sur la reconnaissance d'une nouvelle forme d'habitat.

La Fédération nationale assocs solidaires d'action avec les Tsiganes et gens du voyage : constat « peu réjouissant », rejet et discriminations s'accentuent
Taxe d'habitation + consigne donnée (09/09) aux préfets (M. Sarkozy) d'accorder le concours de la force publique en cas de stationnement illicite, mais pas de rappel pour faire respecter la loi Besson (2000) qui prévoyait des aires d'accueil.
Seules 15 % des places prévues ont été réalisées.
La Fnasat va déposer un recours en Conseil d'Etat contre l'art. créant la taxe de résidence (2007)
Voudrait faire reconnaître « l'habitat caravane », avant toute discussion sur une taxe quelconque
***A noter :* la commission consultative des gens du voyage** va pouvoir se réunir. L'arrêté nommant ses membres est paru
Arrêté du 23/11/05, J.O. du 13/01/06
pas d'avoir un hébergement stable mais un hébergement durable »
Secours

La solitude des enseignants face aux violences des élèves

Le Monde – 05 & 16/01/06 – 06/21 - 24

☺☹

Les enseignants avec lesquels vous êtes de plus en plus amenés à travailler, comment la voient-ils, eux, la violence ? Et la formation ? Et comment on fait ailleurs ? Il est intéressant ce dossier.

3° conférence mondiale sur la violence à l'école à Bordeaux du 12 au 14 janvier.
Etude réalisée par IUFM Aquitaine : inquiétudes des jeunes professeurs stagiaires en ZEP
53 % des interrogés craignent de manquer de compétences relationnelles
27 % de ne pas être soutenus par leurs collègues ou leur direction
14 % d'être victimes de violences
6 % de ne pas maîtriser leur matière
Ils placent la maîtrise didactique au même rang que la patience, la communication, etc.
« Psychologie réduite à la portion congrue » dans la formation (un psy intervenant en IUFM)
« Profil de l'étudiant d'IUFM est celui d'un élève qui a réussi. L'échec scolaire est quelque chose qui lui est assez étranger » (chercheuse Larsef)
IUFM Aquitaine propose formation à la gestion situations difficiles, via le théâtre notamment
Observatoire national violence à l'école regrette que « **le pli du travail en équipe** » ne soit pas donné dans

les IUFM

Une professeur québécoise spécialiste prévention violence scolaire se dit frappée par la **solitude de la plupart des enseignants en France**.

Au Québec des programmes pour former les enseignants à prévenir troubles de comportement des élèves utilisent l'entraide entre collègues et **un jeune enseignant à son arrivée est pris en charge par un collègue**.

De même elle souligne que le soutien de l'équipe de direction est décisif.

Entretien avec M. Debarbieux, directeur de l'Observatoire international violence à l'école

L'agression d'Etampes est-il le signe d'un durcissement de la violence à l'école ?

D'abord l'enseignant est une « cible disponible », vulnérable parce qu'isolée.

Depuis 1996, augmentation réelle de cette violence, en outre augmentation de son intensité. La plupart du temps ce sont des élèves qui en sont victimes.

« **La salle de classe devient un lieu de plus en plus violent** »

Les directions ont parfois peur de nuire à la réputation de l'établissement et **les enseignants ne travaillent pas en équipe. Il y a un pb au niveau de leur formation**.

Système d'affectation (jeunes dans établissements difficiles) catastrophique)

Forte ségrégation en France entre maintien de l'ordre (CPE) et transmission du savoir (enseignants)

Quid de permanences police / justice ?

« La violence vient d'abord de l'intérieur » de l'établissement. Ne peut être résolue que par la présence de personnes extérieures. Pourquoi pas si c'est vraiment une police de proximité ? Mais il faut être très prudent

Les expériences de vidéosurveillance ou détections de métaux se sont avérées par ailleurs inefficaces.

Les politiques publiques ne doivent pas s'élaborer en réaction à un événement ni vouloir apporter une réponse simple à un pb complexe.

Situation en France par rapport aux autres pays ?

La France a un système de statistiques : c'est rare et c'est un point fort mais **« montée de la violence anti-institutionnelle** plus forte qu'ailleurs »

« **L'établissement scolaire est déconnecté de la communauté de voisinage. Or la proximité de l'école par rapport au quartier est un des points forts de la lutte contre la violence scolaire** »

« **Crispation identitaire de l'institution** (…) **méfiance à l'égard des parents d'élèves. Au lieu d'avoir une action commune, on recherche un coupable** »

ASH– 30/12/05 & 06-27 /01/06 06/23-31

☺☺

Nous avons souvent traité ces derniers temps du « familialisme »; une loi sur la protection de l'enfance est en préparation : aussi sommes-nous heureux de présenter 3 ouvrages qui ont à voir avec l'enfance en danger : que faire, comment fait-on, comment a-t-on fait ? A parcourir au moins.

La protection de l'enfance. Maintien, rupture et soins des liens

Ouvrage dédié à Myriam David, fait le point des connaissances et pratiques innovantes dans le domaine prise en charge enfants en souffrance

Poursuit réflexion de M. Berger et veut réconforter professionnels régulièrement mis en cause

Maintien dans le milieu familial ou retrait ? Pas de « bonne » réponse, toujours « un prix à payer »

Donne des jalons et regrette que l'on ne dispose pas d'étude de suivi.

Sous la Ldirection M. Gabel, M. Lamour et M. Manciaux – Ed. Fleurus – 23 €

L'agression sexuelle chez les ados placés

Psychologue, analyse 1 000 mesures pour 900 familles et 1 925 enfants en 6 ans

Déplore qu'au lieu d'une variété d'interventions, la substitution familiale ait souvent été privilégiée

Pour les protéger, on éloigne géographiquement les enfants d'un milieu mais ils n'en sont pas symboliquement séparés et « on attend que les parents évoluent sans leur en donner les moyens »

Josiane Marie Regi – Ed. L'Harmattan – 24 €

Protection de l'enfance et placement familial. La Fondation Grancher – De l'hygiénisme à la suppléance familiale

Etablissement créé 1903 : placement sanitaire préventif enfants de familles « tuberculeuses »

Reconversion milieu années 60 : registre psycho-éducatif protection enfance en danger

M. Becquemin – Ed. Petra – 22 €

Les SDF. Visibles, proches, citoyens

☺☺

Même si on se contente de ces quelques lignes, on retient quelque chose d'intéressant. Alors ne vous privez pas.

Un urbaniste et un sociologue dialoguent avec SDF et intervenants sociaux : soulignent variété des situations occultée par notion globalisante de SDF
S'interrogent sur pertinences des réponses apportées en particulier modèle d'insertion « rigide »
Sous la direction D. Ballet – PUF – 22 €

« Economie sociale, la solidarité au défit de l'efficacité »

☺☺

Nous aimons l'économie sociale vous le savez.
Représente 1,8 million d'employés et doit organiser sa croissance dans l'économie de marché sans trahir ses valeurs fondatrices.
Historique et pistes de renforcement.
Préfacé par M. Rocard
M. Jeantet- La Documentation française – 14 €

Risques et responsabilités en action sociale

☺☺

Peut être bien utile.

Quelles responsabilités pour un travailleur social ou un directeur d'établissement ?
Pas de droit de la responsabilité spécifique d'un secteur riche en situations à risque.
Art. du code, jurisprudence : cet avocat expose de façon simple les cas où peut être engagée la responsabilité civile ou pénale des intervenants.
A. Piquéras – Ed. ESF – 23 €

Travaux de femmes. Enquêtes sur les services à domicile
Le secteur emploie 98 % de femmes : salariat de tâches auparavant effectuées gratuitement (famille)
Emancipation ou forme renouvelée de relégation ?
Entretiens approfondis avec salariés, enquêtes auprès d'employeurs.

☺☺☺

Même des bonnes nouvelles ce mois-ci : les actes racistes diminuent, les prêts sociaux s'organisent.
Plan de cohésion sociale, Insee, prestations familiales : ces états des lieux disent toujours plus que leurs chiffres et sont consultables en ligne
Etudes, tendances, l'air du temps comme toujours, à débusquer au milieu des décrets et autres arrêtés … oui comme d'habitude. Nous n'y échappons pas.
Une brève thématique c'est nouveau : petites et grandes choses autour de la santé. Gageons que nous recourrons de nouveau à ce type de présentation. Vous faire gagner du temps, du temps, tout en vous informant, c'est notre but principal.

Le Monde – 06/25 - 32
Les actes racistes et antisémites ont baissé d'un tiers en 2005
Chiffres direction générale police nationale
Décrue notamment des actes antisémites : - 48 %
Actes racistes autres qu'antisémites : - 21 %
Concerne autant insultes et menaces qu'agressions (contre personnes ou lieux de cultes)

ASH du 30 décembre 2005 – 06/03-32
La Société de financement des entreprises d'insertion (Sofinei) a été lancée le 21/12/05
Pour développer projets adhérents CNEI
Soutien Crédit coopératif + Institut développement économie sociale (dotée capital de 225 000 €)

« Les prestations familiales et logement en 2004 » : légère augmentation nb allocataires et rattrapage montant moyen
Au 31/12/04, 6 542 familles au moins une prestation familiale : **+ 0.4 % qu'en 2003**.
Allocations familiales : + 0.5 % par an depuis 2000
Prestations liées à la monoparentalité : continuent d'augmenter + 2 % (soutien familiale) ; + 4 % API
Aides au logement : + 6 millions personnes, **soit – 0.5 %**. La courbe descend depuis 1999.
DREES – n° 451 – www.sante.gouv.fr

ASH du 06 janvier 2006 – 06/10-32

La liste des services à la personne relevant de l'agrément est détaillée

Décret n° 2005-1698 du 29/12/05, J.O. 30/12/05

Susceptibles d'évolutions au fur et à mesure émergence activités nouvelles : évaluation annuelle en sera réalisée par Agence nationale

Nouvelle procédure agrément conventions et accords collectifs établissements et services sociaux / médico-sociaux

Décret n° 2005-1758 du 29/12/05, J.O. 31/12/05

- Dossier demande agrément
- Compositions commission nationale
- Suppression règle de l'agrément tacite
- Paramètres d'évolution masse salariale
- Conventions et accords de retraite

Assistants familiaux

Décret n° 2005-1772 du 30/12/05, J.O. 31/12/05

Formation détaillée (stage préparatoire) et diplôme d'Etat niveau V instauré : formation ou VAE partielle

Le désengagement des CAF explique-t-il la baisse de fréquentation des « colos » ?

De moins en moins de départs alors que la demande demeure : Observatoire Vacances et Loisirs

Entre 45 et 51, 1/3 des dépenses d'aide social consacré aux colos. A partir de 62, effort sur logement : l'aide aux vacances représente entre 21 et 23 % jusqu'en 1982. Puis baisse à 11 % en 1992 : valorisation des loisirs de proximité toute l'année

Aujourd'hui le budget d'aide sociale aux vacances ne représente plus que 3 % du budget des CAF.

Dispo sur demande à observatoireVLEJ@aol.com

ASH du 13 janvier 2006 – 06/18-32

Prêts sociaux

Caisses d'Epargne, Banque populaire et Crédit mutuel ont passé convention avec Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds cohésion sociale

Prêts jusqu'à 3 000 € (60 mois maxi) : chômeurs, allocataires RMI, travailleurs pauvres…

Le fonds de cohésion sociale supporte 50 % du risque

Textes concernant le logement

Arrêté 26/12/05, J.O. 11/01/06

Portant modification des justificatifs à fournir pour attribution et renouvellement du droit à l'APL

L'avis d'imposition n'est plus nécessaire

Décrets n°2005-1733 et 1777, 30/12/05; J.O. 31/12

ASH du 20 janvier 2006 – 06/31-32

Plan de cohésion sociale : état des lieux / infos

M. Borloo : « **les 20 programmes sont en route** »

Construction : 402 000 logements en chantier en 2005 (300 000 il y a 4 ans) et financement 80 000 logements sociaux (le double d'il y a 4 ans)

ANRU 2006 : finaliser des projets sur 188 sites prioritaires (c/ 2,4 millions d'habitants », 113 ayant déjà reçu un accord. Mettra en place procédures pour en accélérer la réalisation

Emploi : 6 accords-cadres signés Chantier école, Corace, comité national régies quartier… pour recruter 45 000 contrats aidés dans les 3 ans à venir

INSEE : « bilan démographique 2005 »

Accroissement naturel = 270 000 (279 300 en 04), et si on inclut le solde migratoire (en légère baisse) = 367 600 personnes.

Tendance à la **hausse du nb de naissances** : taux de fécondité 1,94 par femme (2° après l'Irlande)

Nb mariages stabilisé et **+ 27 % de PACS signés**

Taux de longévité femmes le plus élevé Europe (= Espagne) : 83,8 ans. Les hommes : 76,7 ans

Le vieillissement s'accentue : les + 65 ans 16,2 % de la population (1,1 % de plus qu'il y a 10 ans)

www.insee.fr

« La PMI » ne doit pas être instrumentalisée

Syndicats et assocs rappellent qu'elle doit assurer une mission générale prévention et promotion santé

Le ministre de la santé souhaite faire réaliser un état des lieux de son intervention sur le territoire

Le projet stratégique de la direction PJJ une nouvelle fois critiqué

UNSA-SPJJ et SNPES-PJJ-FSU : concentre action et moyens sur CEF, intervention en quartiers pour mineurs et création établissements pour mineur.

Alors que CPI souvent menacés de fermeture et milieu ouvert saturé

Dénoncent « **véritable état de carence** » et élimination de toute référence à la dimension « fondamentalement » éducative

Rapport européen et prostitution

Appelle à prendre mesures pour remédier au trafic des femmes et des enfants : ≈ 100 000 personnes en seraient victimes dans l'UE

N°A6-0400-2005 dispo www.europarl.eu.int

La procédure d'agrément des services à la personne précisée par circulaire

Circulaire ANSP n°2005-2 du 11/01/06

Explicite la procédure et donne la liste des activités concernées.

Dispo www.cohesionsociale.gouv.fr

ASH du 27 janvier 2006 – 06/38-32

Quartiers en difficulté : une mission au Sénat

Mission d'information sur bilan et perspectives d'avenir des politiques conduites en faveurs de ces quartiers depuis 15 ans

Conclusions au mois de juillet 2006

La FNARS lance ses « états généraux »

1° phase jusqu'en 04/06 : les assocs du réseau pourront faire remonter constats et propositions.

2° phase jusqu'en 11/06 : consultation ouverte à toutes assocs du secteur, partenaires sociaux et élus

Aboutir à un « livre des états généraux » présenté lors du congrès FNARS les 16/17 novembre 06.

Espère susciter débats avec candidats présidentielle

« L'urgence sociale dans les métropoles européennes »

Fédération européenne assoc nationales travaillant avec sans-abri (Feantsa) présente ce dossier dans sa revue *Sans-abri en Europe*

Téléchargeable sur www.feantsa.org

Un petit point santé

Ministre de la Santé le 13/01
« Le nouvel horizon de la santé c'est la prévention »
Veut organiser « états généraux prévention » (06)
Et poursuivre l'action sur les facteurs de risque avec un 2° programme national « nutrition-santé »
Enquête Inserm 14/20 ans
Porte sur les jeunes de la PJJ ; fait écho à celle de 1993 et compare ces jeunes avec les scolaires du même âge (Espad 2003)
Consultable sur www.justice.gouv.fr
Santé mentale
Financement 18 millions « supplémentaires » pour équipement et petits travaux de sécurité

« Santé et Emploi : coordonner l'action locale »
Se heurte à la segmentation des politiques publiques
Voir cette enquête du Centre d'études de l'emploi
www.cee-recherche.fr

Loi 13/08/04 c/ libertés responsabilités locales
A transféré du département à l'Etat l'entière responsabilité des actions de lutte contre certaines maladies (cancer, tuberculose, IST…) mais prévoit possibilité de convention entre collectivités / Etat
Nouvelles modalités habilitation centres lutte contre les infections sexuellement transmissibles
Décret n°05-1608 et arrêté 19/12/05,J.O. 22/12/05

Centres accueil / accompagnement à réduction des risques pour usagers de drogues : CAARUD
Créés par la loi du 09/08/2004 (santé publique)
Décret n°05-1606 du 19/12/05, J.O. 22/12/05
Définit leurs missions :
Accueil, infos, conseil personnalisé
Accès soins, droits, logement, insertion profes.
Actions de médiation sociale
Participer dispositif de veille en matière drogue
Dotation globale fonctionnement à partir 01/01/06

Il n'y a plus de dispensaires de la Croix Rouge dans le 93
Siège: « dans ces centres, délégataires d'une mission de service public. La Croix-Rouge ne peut pas être seule comptable de l'organisation des soins (…)situation budgétaire intenable »
Permettaient à des patients modestes d'accéder aux soins sans avance de frais.

Théâtre-forum : utiliser le jeu pour recréer du lien social

ASH- 30/12/05– 06/04 – 22

☺☺☺

Oui c'est bien. Stage court qui met en « scène » tout le monde, usagers et travailleurs sociaux. Sans grand discours beaucoup est dit là sur la fameuse place de l'usager. En peu de mots également beaucoup sur l'insertion, parole, partage. A lire.

« Espace accueil insertion » Nanterre : stages théâtre-forum « **accès à la sociabilité** » pour titulaires RMI / API en présence 2 travailleurs sociaux de différents services du département
La 1° semaine, un comédien anime : état des lieux, diagnostic des symptômes. Histoires de vie mises en scène : changer l'image qu'on se fait d'un pb.
L'espace neutre du jeu éclaire les choses différemment et permet meilleure compréhension travailleurs sociaux / bénéficiaires
« Pour redonner du possible, il faut se remettre en jeu »
Personnes en difficulté vivent dans l'isolement : horizons qui se rétrécissent. D'abord leur **redonner la parole,** l'occasion de **partager** (solidarité), et **reprendre confiance** (expression théâtrale)
Travailleurs sociaux spectateurs ou acteurs : peuvent intervenir comme les bénéficiaires : **« grande peur au départ chez intervenants sociaux**»
A la fin de la 1° semaine : **élus et partenaires institutionnels invités à une séance publique** de théâtre-forum : « Vous, en tant qu'élus, que feriez-vous ? est le mot d'ordre de cette action
Briser représentations imaginaires mutuelles.
La 2° semaine : représentants d'institutions en expliquent le fonctionnement, informent, répondent. **Mettre un visage sur des noms : ensuite il sera plus facile d'aller dans un service.**
Après il faut que quelque chose se passe, sinon « **vide de l'après** » : c'est pourquoi **réunions mensuelles de suivi**. Maintenir des liens, organiser des loisirs ensemble, proposer : bons coiffure, etc.
300 courriers sont envoyés sur les 3000 bénéficiaires concernés : en priorité aux gens dont on n'a plus de nouvelles et aux « nouveaux »